

CHARTRE

MARS 2012

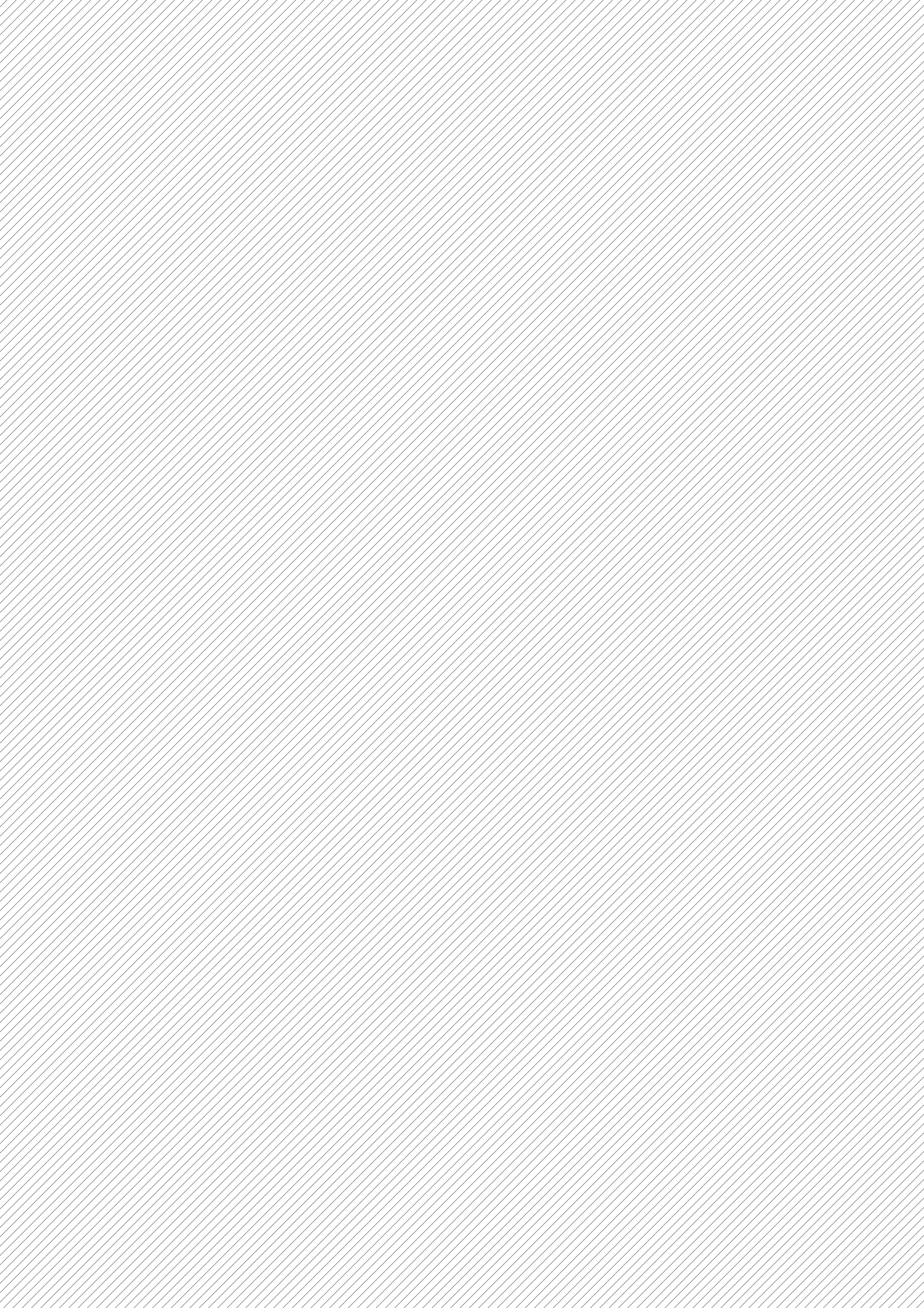
# OBJECTIF 2025

DOCUMENTS

COMPLÉMENTAIRES



Parc  
naturel  
régional  
du Pilat

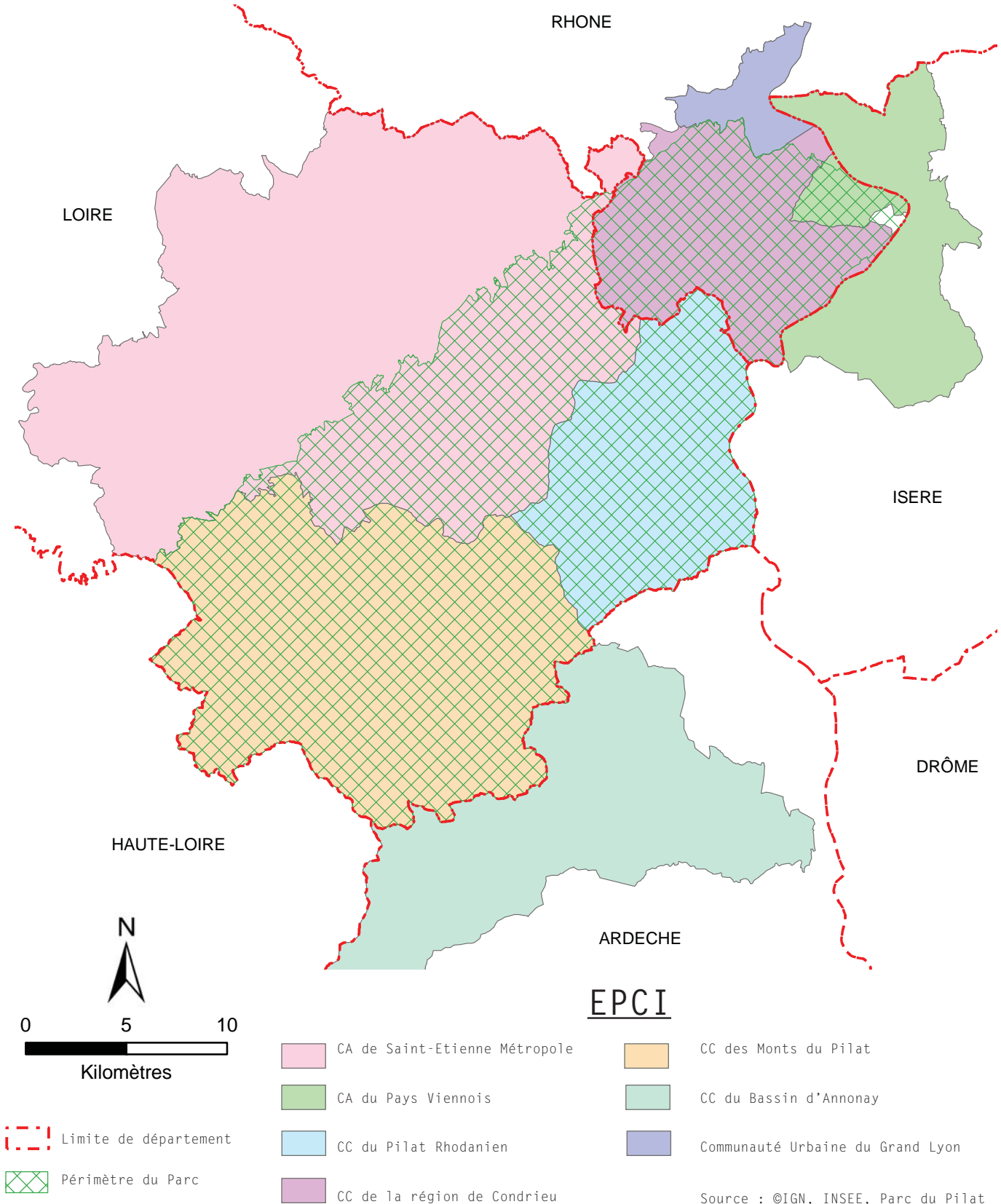


# Documents complémentaires

- N° 1**            **Etat de l'organisation intercommunale sur le territoire  
au 20 octobre 2011**
  
- N° 2**            **Organigramme du personnel et projets de recrutement**
  
- N° 3**            **Programme d'actions pluriannuel et prévisionnel,  
chiffré pour trois ans (2013-2015)**
  
- N° 4**            **Budget prévisionnel de fonctionnement du syndicat mixte  
du Parc chiffré à trois ans (2013-2015)**
  
- N° 5**            **Conclusions de l'enquête publique**
  
- N° 6**            **Rappel des missions et du cadre réglementaire des Parcs  
naturels régionaux**
  
- N° 7**            **Tableau de correspondance charte-Agenda 21  
et dispositif d'évaluation**
  
- N° 8**            **Fiche de capitalisation d'expérience « Favoriser l'implication  
citoyenne dans l'élaboration de la charte objectif 2025 »**

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 1

### État de l'organisation intercommunale sur le territoire au 20 octobre 2011



## **DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 2**

### **Organigramme et projets de recrutement au sein de l'équipe technique du syndicat mixte du Parc**

L'équipe permanente du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est organisée en pôles mais avec un fonctionnement transversal. Certains chargés de missions assurent des fonctions pluridisciplinaires mettant de fait leurs compétences au service de différents pôles.

Dans le cadre de la charte 2013-2025, le syndicat mixte souhaite renforcer ses partenariats et travailler davantage en mutualisant des moyens et des compétences avec les collectivités et les associations locales. D'autres modalités de fonctionnement sont donc à privilégier :

- un fonctionnement interne en mode projet,
- une double compétence animation/expertise pour chaque chargé de mission,
- un examen des projets en transversal et des approches intersectorielles,
- un maintien de la certification ISO 14001 de la Maison du Parc et une expérimentation de la norme ISO 26 000 par le syndicat mixte du Parc.

Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion globale sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il apparaît que les effectifs du pôle Moyens généraux vont diminuer du fait de départs en retraite en seconde partie de charte. Ces départs ne seraient pas tous remplacés dans ce pôle, ce qui dégagera des marges de manœuvre pour renforcer les autres pôles pour la gestion et la valorisation des patrimoines naturels et culturels (objectif : recrutement de 2 postes).

MISSIONS	STATUTAIRE		PROGRAMMES (postes contractuels) 2013 à 2015
	ETP	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>Direction et Moyens Généraux</b>			
Directeur(trice)	1		
Directeur(trice) adjoint(e)	1		
<b>Cellule administrative</b>			
Gestion budgétaire et comptable	1		
Gestion administrative du personnel	0,8		
Secrétariat	0,9		
Accueil Maison du Parc	0,5	Temps mutualisé avec Secrétariat pôle Protection et gestion de l'espace	
<b>Cellule technique</b>			
Responsable technique	0,6	Temps mutualisé avec Ecotourisme et Loisirs doux	
Gestion de la Maison du Parc (entretien et travaux ménagers)	1,5		
Accueil et gestion des publics (équipe d'entretien de la nature)	1+8 CAE		
<b>Cellule Ressources</b>			
Gestion des politiques contractuelles	0,4	Temps mutualisé avec Collaboration et coopération	
Communication et Démocratie participative	0,9 0,5	Temps mutualisé avec Secrétariat pôle Economie Durable	
SIG-Informatique-TIC	1		
Centre de ressources/ Documentaliste	0,4	Temps mutualisé avec Animation culturelle	
Evaluation et prospective	0,5	Temps mutualisé avec Agriculture + 0,15 ETP du responsable du Pôle Economie durable	
TOTAL ETP	12 + 8 CAE		
<b>Protection et gestion de l'espace</b>			
Responsable de pôle	1	Temps dédié à la fonction : 0,25. Le reste du temps est ventilé comme suit : Gestion des sites et milieux naturels, trames vertes et bleues : 0,45 ; Eau : 0,15 ; Urbanisme/Paysages/Habitat : 0,15.	
Secrétariat	0,5	Temps mutualisé avec Accueil Maison du Parc	
Eco Garde	1		
Urbanisme/Paysages/Habitat/Architecture	2		
Biodiversité et Trames vertes et bleues			1 ETP Financement : contrat Corridors Région+programme européen LIFE (éventuellement) ou crédits FEDER Massif Central
Protection et gestion des espaces naturels remarquables (SIP, SEP et sites Natura 2000)			1,65 ETP Financement : crédits Natura 2000+ Contrat de Parc Région
Protection des espaces agricoles, forestiers et naturels	0,25	Temps mutualisé avec Agriculture durable et Evaluation et prospective	0,35 ETP Financement : Conseils Généraux Loire et Rhône dans le cadre des PAEN/PENAP+ Contrat de Parc Région + intercommunalités le cas échéant.
	0,25	Temps mutualisé avec Energie/Climat	
TOTAL ETP	5		3

STATUTAIRE			PROGRAMMES (postes contractuels) 2013 à 2015
MISSIONS	ETP	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>Economie Durable</b>			
Responsable de pôle	1	Temps dédié à la fonction : 0,25. Le reste du temps est ventilé comme suit : Mobilité durable : 0,20 ; Agriculture durable : 0,10 ; Création de biens et services : 0,10 ; Energie/Climat : 0,2 ; Evaluation et prospective : 0,15.	
Secrétariat	0,5	Temps mutualisé avec Communication et Démocratie participative	
Agriculture durable	0,25	Temps mutualisé avec Protection des espaces agricoles et Evaluation et prospective	
Sylviculture et filière bois			1 ETP Financement : partenaires CFT+Feader
Performance environnementale et sociale et création de biens et services	1		
Economie durable			1 ETP Financement : poste mutualisé avec les intercommunalités+ Contrat de Parc Région
Energie/Climat	0,75	Temps mutualisé avec Protection des espaces forestiers	
Développer et promouvoir l'écomobilité			1,6 ETP Financement en cours d'étude en lien avec les Autorités Organisatrices de Transports
TOTAL ETP	3,5		3,6
<b>Tourisme, Education, Culture et Coopération</b>			
Responsable de pôle	1	Temps dédié à la fonction : 0,25. Le reste du temps est ventilé comme suit : Ecotourisme et loisirs doux : 0,2 ; Patrimoines et échanges culturels : 0,05 ; Collaborations et coopérations : 0,5.	
Secrétariat	0,5		
Ecotourisme et loisirs doux	0,4	Temps du responsable technique de la Maison du Parc	
			1 ETP Financement Etat + Contrat de Parc Région
Patrimoines et échanges culturels	0,5	Temps mutualisé avec Centre de ressources	
	0,2	Temps mutualisé avec Partage du projet de territoire	1 ETP Financement : Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés (CTTLA) Région + Leader
Collaborations et coopérations (dont programme Leader)	0,6	Temps mutualisé avec Politiques contractuelles	
Partage du projet de territoire (Education, sensibilisation au territoire et à l'environnement)	0,8	Temps mutualisé avec Patrimoines et échanges culturels	
TOTAL ETP	4		3
TOTAL GENERAL ETP	24,5		9,6

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 3

### Programme d'actions pluriannuel et prévisionnel chiffré pour trois ans (2013-2015)

Programme pluriannuel 2013-2014-2015 par axe	Année 2013			Année 2014			Année 2015			Total
	RH programme en €	Prestation programme en €	Coût MO autre que Parc	RH programme en €	Prestation programme en €	Coût MO autre que Parc	RH programme en €	Prestation programme en €	Coût MO autre que Parc	
<b>Axe 1. Une gestion maîtrisée des espaces et des ressources</b>										
1.1. Conforter un réservoir de biodiversité riche et connecté	77 600	102 000	325 000	79 000	102 000	325 000	80 400	102 000	325 000	1 518 000
1.2. Recréer un lien favorable entre urbanisme et paysages		80 000	192 000		90 000	192 000		90 000	192 000	836 000
1.3. Garantir une utilisation raisonnée des ressources locales	8 200	70 000	494 000	8 400	20 000	305 000	8 600	30 000	5 000	949 200
<b>Axe 2. Des modes de vie plus sobres et plus solidaires</b>										
2.1. S'assurer d'un habitat durable		25 000	70 000		25 000	40 000		25 000		185 000
2.2. Prendre des initiatives pour une mobilité durable	60 000	36 000		61 000	36 000		62 000	36 000		291 000
2.3. Promouvoir des usages de loisirs doux	52 500	35 000		53 000	50 000					190 500
2.4. Valoriser les patrimoines et renforcer et les échanges culturels	36 300	155 000		37 000	45 000	30 000	37 700	30 000	30 000	401 000
<b>Total</b>										
										3 303 200



Axe 3. Des modes de production durable en lien avec la consommation locale											2 752 500
3.1. Maintenir une activité agricole de qualité et accroître son autonomie		10 000	101 000		20 000	20 000	20 000	30 000			181 000
3.2. Renforcer l'exploitation et la production forestière dans le respect de l'environnement	32 500	28 500		32 500	60 500	549 500	66 500	516 500			131 900
3.3. Poursuivre le développement de l'écotourisme		25 000	255 000		55 000	315 000	65 000	25 000			740 000
3.4. Accompagner la création de biens et services ancrés territorialement	32 500	75 000	20 000	32 500	45 000	20 000	75 000	20 000			352 500
3.5. Viser la sobriété et l'efficacité énergétique		20 000			40 000	30 000	40 000	30 000			160 000
<b>Axe 4. Un Parc acteur du territoire régional et au-delà</b>											<b>230 000</b>
4.1. Tisser des relations solidaires au sein du territoire, avec les métropoles voisines et les territoires périphériques		5 000			10 000		10 000				25 000
4.2. Stimuler l'innovation et l'approche prospective par des collaborations ou coopérations		40 000			50 000	20 000	100 000	20 000			230 000
<b>Axe 5. Une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère</b>											<b>547 500</b>
5.1. Développer une culture commune du territoire par la connaissance		82 500			82 500		82 500				247 500
5.2. Rendre chacun acteur du projet de territoire		80 000			80 000	30 000	80 000	30 000			300 000
<b>TOTAL</b>	<b>299 600</b>	<b>869 000</b>	<b>1 457 000</b>	<b>303 400</b>	<b>811 000</b>	<b>1 876 500</b>	<b>862 000</b>	<b>1 193 500</b>	<b>253 700</b>	<b>1 115 700</b>	<b>7 925 700</b>
Dont total Parc du Pilat		1 168 600			1 114 400						3 398 700
Dont total autres Maîtres d'ouvrage											4 527 000

## **Priorités :**

Les priorités d'actions du syndicat mixte du Parc concernent, pour la première partie de la durée de la charte, a minima :

### **Axe 1 :**

- la poursuite du travail de suivi de l'évolution de la biodiversité, le maintien et le développement de l'observatoire participatif de la biodiversité
- l'élaboration et la mise en œuvre du contrat corridors écologiques, et notamment la prise en compte de la trame verte et bleue, ainsi que des Sites d'Intérêt Patrimonial, dans les projets et documents d'urbanisme
- la mise en œuvre de plans de gestion dans les « sites ateliers » prioritaires tels que définis dans le rapport de charte
- la révision de la charte signalétique et le suivi de son application
- la mise en valeur et la protection de l'ensemble paysager emblématique « crêts du Pilat et cirque de La-Valla-en-Gier »
- le plan de reconquête paysagère de la côtière rhodanienne
- la mise en œuvre d'un programme pilote de lutte contre l'érosion des sols
- la poursuite de la mise en œuvre du programme « habiter dans le Pilat : vers de nouvelles formes d'habitat » permettant la prise en compte des principes d'un urbanisme durable et le lancement des premiers ateliers d'orientations partagées pour un aménagement durable à l'échelle intercommunale

### **Axe 2 :**

- le développement d'une synergie opérationnelle entre les acteurs publics de l'architecture, de l'urbanisme et de l'énergie (au regard des évolutions institutionnelles et dans l'optique d'une mutualisation de compétences et de moyens) pour une meilleure prise en compte des principes d'un urbanisme durable par les porteurs de projet public ou privé, pour favoriser les projets de réhabilitation en priorité aux projets de construction nouvelle...
- le renouvellement et la modernisation des équipements d'interprétation du territoire
- la maîtrise de la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels au travers d'une approche plus large relative à l'évaluation et à la limitation des impacts négatifs des différents types d'activités humaines sur les chemins du Pilat
- la poursuite des actions en faveur d'une mobilité douce et active
- la valorisation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez
- le développement du site Pilat Patrimoines et de la participation des acteurs du territoire à la complétude de l'inventaire du patrimoine culturel notamment
- la réalisation du programme de valorisation du patrimoine industriel et des savoir-faire textiles
- la mise en place d'un schéma de développement culturel

### **Axe 3 :**

- la poursuite du soutien à l'agriculture en vue particulièrement de l'engagement des entreprises agricoles dans des démarches visant la haute valeur naturelle
- la mise en œuvre de projet de type « Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels en secteur périurbain » en vue d'une préservation du foncier agricole
- le développement du tourisme durable avec un fort accent mis sur les questions d'accessibilité et le concept de « chaîne de découverte »
- la poursuite des actions de la Charte Forestière de Territoire
- la mise en œuvre du Plan climat énergie territoire et notamment d'opérations du type Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments favorisant les économies d'énergie, luttant contre la précarité énergétique et aidant l'adaptation au changement climatique
- la réalisation de la carte de sensibilité paysagère à l'éolien et la définition des critères d'intégration architecturale et paysagère optimale pour la pose de capteurs photovoltaïques et de panneaux solaires thermiques
- le développement d'actions d'encouragement à la performance sociale, en plus de la performance environnementale, pour les entreprises et les collectivités, l'appui à l'élaboration d'agendas 21 locaux ainsi que l'expérimentation de la norme ISO 26000 par le syndicat mixte du Parc
- l'appui au développement de l'éco-construction sur le territoire

### **Axe 4 et Axe 5 :**

- le développement d'un programme d'éducation au territoire dans une logique plus partenariale et en élargissant progressivement la cible aux jeunes hors temps scolaire
- la mise en place du programme « changer d'ère »
- la concrétisation de convention avec chacune des villes -portes
- la poursuite de programme de type Leader avec un volet coopération à bénéfice réciproque
- le développement via les réseaux (conseil scientifique, service recherche de la Région Rhône-Alpes ou de l'Etat en Rhône-Alpes, ...) de la participation du Parc du Pilat à des programmes de recherche
- le développement en interne d'une culture de la réflexion prospective

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 4

### Budget prévisionnel de fonctionnement du syndicat mixte du Parc chiffré à trois ans

#### DEPENSES

	2013	2014	2015
Charges à caractère général	480 000	485 000	490 000
Charges de personnel	1 265 000	1 275 000	1 285 000
Autres charges de gestion (subventions (CGOS et Maison Tourisme), indemnité élus,...)	125 000	130 000	140 000
Dotations aux amortissements	10 000	15 000	20 000
Virement section d'investissement	45 000	45 000	50 000
Dépenses imprévues	54 936	56 355	56 939
	1 979 936	2 006 355	2 041 939

#### RECETTES

	2013	2014	2015
Participations statutaires :	1 641 936	1 658 355	1 674 939
Région Rhône Alpes :	985 320	995 173	1 005 125
Conseil général de la Loire :	245 420	247 874	250 353
Conseil général du Rhône :	88 345	89 228	90 120
Communes urbaines :	31 176	31 488	31 803
Communes rurales :	19 683	19 880	20 079
Intercommunalités :	271 992	274 712	277 459
Participation de l'Etat	120 000	120 000	120 000
Produit de gestion courante	20 000	20 000	20 000
Fonds européens (Leader ou autres)	40 000	40 000	40 000
Participations (SIANC -IPAMAC- Conservatoires botaniques)	17 000	18 000	19 000
Autres produits de gestion	5 000	5 000	5 000
Atténuation de charges (Emplois aidés, IPAMAC, Maison Tourisme)	110 000	115 000	120 000
FCTVA	22 000	25 000	35 000
Amortissement subvention	4 000	5 000	8 000
	1 979 936	2 006 355	2 041 939

## **DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 5**

### **Conclusions de l'enquête publique**

# **RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**concernant**

**Le projet de  
Charte révisée du Parc Naturel Régional  
du PILAT,  
(Départements de la Loire et du Rhône).**

**Avis motivé  
de la  
Commission d'Enquête Publique**

**du 6 juin au 8 juillet 2011.**

**Commission d'Enquête Publique :**  
**Henri Margalhan-Ferrat, commissaire-enquêteur titulaire,**  
**Georges Russier, commissaire-enquêteur titulaire,**  
**Henri Bonnefont, commissaire-enquêteur suppléant,**  
**Georges Thouvenot, président de la commission d'enquête.**

## E.- Avis motivés de la Commission d'Enquête sur le projet de Charte 2025 du parc Naturel Régional du PILAT

La Commission d'Enquête Publique arrive à la fin d'une mission plus complexe que ce qu'elle prévoyait en raison des souhaits directeurs émis dans le nouveau projet de Charte, face aux difficultés majeures liées aux préoccupations nouvelles de notre époque :

-La Commission constate que les Parcs Naturels Régionaux sont des institutions d'intérêt national par leur mission première de conservation d'un patrimoine naturel original, ainsi que de la faune et de la flore qui s'y est adaptée.

-La Commission reconnaît que le Parc Naturel Régional du Pilat est une entité naturelle très particulière, au milieu des différents sites urbains qui l'entourent. La beauté des paysages, liée au relief généré par l'histoire géologique de ce massif primaire, et le soin des anciens à rester, par leur travail, en accord avec les sols et les forêts, mérite d'être conservée, au mieux, pour la transmettre intacte, si possible, aux générations futures.

-La Commission considère que le nouveau périmètre du Parc lui paraît cohérent géographiquement en tentant de réunir les sites inclus entre la vallée du Rhône et celle du Giers.

-La Commission approuve la démarche engagée pour mettre en place un projet de développement durable pour le territoire du Parc Naturel Régional du Pilat. Dans ce but, elle encourage toute démarche participative avec la population, les associations, et les élus des différentes communes pour concilier :

-le nécessaire respect de l'environnement et sa protection, c'est-à-dire le « Cœur de métier » de ce Parc, la partie conservatrice,

-un développement économique maîtrisé, indispensable à la survie du Parc, la partie fonctionnelle,

-un progrès social attendu par les habitants, imposant la convivialité et la participation.

**La Commission a bien conscience que la mission des dirigeants du Parc est de maintenir un équilibre délicat, parfois difficile, entre ces trois piliers, mais ils sont le fondement même de tout projet de Parc Naturel Régional.**

**Alors, la gageure vaut d'être tentée.**

**En connaissance de quoi, la Commission d'Enquête Publique émet un avis favorable au principe du projet de renouvellement de la Charte, jusqu'en 2025.**



-Cependant, la Commission, prenant en compte les critiques des bureaux d'étude concernant le bilan de l'ancienne Charte, se doit d'attirer l'attention sur les anciennes déficiences :

-La Commission craint, notamment, que cette mission première de conservation du patrimoine environnemental, le « cœur de métier », soit menacée par l'expansion résidentielle que la beauté des sites engendre. Elle appuiera vivement le projet de maintenir l'habitat groupé à l'encontre du « mitage » du paysage.

-La Commission regrette que l'établissement d'une telle Charte ait été desservi par un texte devenu si peu accessible au public que celui-ci semble s'être désintéressé de son contenu, quel qu'en soit l'intérêt.

-La Commission regrette particulièrement l'existence de la carrière de St Julien Molin Molette dans la mesure où il existe ailleurs des carrières extrayant exactement le même type de matériau. La Commission d'Enquête considère qu'il serait souhaitable que des analyses sur l'impact de cette activité soient réalisées pour estimer les conséquences éventuelles sur la santé des riverains, sur la faune locale et sur la flore environnante, au plus près de l'extraction, dans les zones d'habitat, et le long des voies de transport proches des maisons.

-La Commission regrette également que la Charte actuelle n'ait pas été précédée par un accord clair et précis sur la pratique sportive des engins motorisés au-delà des voies de communication ouvertes à tout public.

-La Commission a malheureusement constaté à quel point la carte thématique accompagnant le dossier mis en enquête, voulant cartographier 21 critères différents, était pratiquement illisible aux personnes ayant tenté de l'aborder. Elle considère qu'il eût été plus judicieux de présenter plusieurs cartes, de format peut-être plus réduit, mais ne traitant que de 4 ou 5 critères à la fois, si possible sur un groupement de thèmes cohérents entre eux.

**En conséquence de ces constats, la Commission d'Enquête Publique émet les recommandations suivantes :**

**1.-Recommandation d'éviter l'éparpillement de l'habitat** qui conduirait à une destruction du paysage, comme le montre, à bien des endroits, la bordure Est du Massif Central au-dessus de la vallée du Rhône. Cette recommandation est émise en raison des risques importants de tentation d'accroître la population des communes pour compenser la diminution de l'ancienne

population, au risque de favoriser le « mitage » du paysage, ce qui serait aller à l'encontre de la mission première du Parc.

**2.-Recommandation d'entreprendre la réalisation d'analyses de contrôle** sur l'impact éventuel des activités d'extraction de la carrière, sur les plans sanitaires et environnementaux. Cette investigation aurait le mérite de sortir des appréciations individuelles pour permettre une quantification réelle des nuisances éventuelles, et donc de leurs conséquences.

**3.-Recommandation d'engager des réunions de concertation avec les associations de motoristes**, visant à définir les conditions d'activités de randonnées sur les voies ouvertes à la circulation publique, et celles des activités sportives à réaliser sur des sites privés, clos et organisés à cet effet, après autorisation préfectorale et accord sur les mesures de sécurité indispensables. Le but est d'approcher au mieux l'application de la réglementation OLIN pour protéger les intérêts des non pratiquants des sports motorisés.

**4.-Recommandation d'étudier la possibilité lors des réunions avec les associations de motoristes, d'établir des itinéraires touristiques de randonnée motorisée**, à l'image des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et Randonnées, (PDIPR) déjà existants. Le but est de faciliter le tourisme motorisé sur des axes compatibles à cette pratique, et qui pourraient être aménagés pour en faciliter l'usage, (cheminement dans des passages plus étroits que ceux réservés aux véhicules automobiles, aire de stationnement spéciale-motos près des sites de points de vue). L'intérêt de ce genre de plan serait de canaliser ces randonneurs à motos, leur prouvant ainsi qu'ils ne sont pas exclus en raison de leur choix de transport. Chaque commune pourrait disposer en mairie de la carte de ces itinéraires.

**5.-Recommandation de rechercher des informations chiffrées les plus pertinentes possibles** pour définir des indicateurs complémentaires à ceux figurant au projet de charte permettant d'évaluer, **chaque année**, l'évolution des principaux critères représentant les raisons d'être du Parc : faune, flore, habitats, professions, circulation des véhicules, associations diverses... Ces données devraient être communicables à tout citoyen désireux de les consulter en mairie. Le but est double :

- intéresser chaque résident du Parc au devenir du Pilat en raison des évolutions sociétales futures.
- percevoir le plus tôt possible toute dérive négative d'un ensemble aussi complexe.



**6.-Recommandation de présenter un ensemble de plusieurs cartes thématiques,**

et non une seule, représentant un groupement restreint et rationnel pour chacune d'entre elles (4 à 5 critères maximum par carte), parmi les 21 thèmes cartographiés, document qui pourra être disponible avec le dossier mis en enquête dans chaque mairie pendant un an, pour une meilleure information du public, et figurer dans le dossier de charte qui sera revu après cette enquête publique.

**7.-Recommandation d'agrandir les petites cartes accompagnant les textes**

du dossier mis en enquête au format A4. Leur présentation de 3cm x 2cm est pratiquement illisible. Or elles sont indispensables à la compréhension des textes qu'elles accompagnent.

**8.- Recommandation de prévoir un schéma directeur pour organiser la défense du Pilat contre les incendies de forêt.**

Les pentes boisées, la chaleur d'été en altitude, et la fréquentation touristique rendent plausible ce risque qui serait une catastrophe et une atteinte grave au patrimoine que le Pilat représente.

Fait à Guilherand-Granges, (Ardèche), le 8 Août 2011.



H. Margalhan-Ferrat

Commissaire-Enquêteur



G. Russier

Commissaire-Enquêteur



G.Thouvenot

Président de la Commission

## **DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 6**

### **Rappel des missions et du cadre réglementaire des Parcs naturels régionaux**

Les missions réglementaires d'un Parc naturel régional sont ainsi définies par le Code de l'environnement :

- protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche ;
- sur son territoire, assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Un Parc naturel régional relève d'un esprit de mission, d'une volonté de relever des défis en se référant à des principes d'action, ce qui, pour le Parc naturel régional du Pilat, se traduit par ces principales valeurs :

- la préoccupation permanente de l'environnement et de la préservation de la biodiversité spécifique des milieux caractéristiques ;
- la volonté de l'expérimentation en partenariat avec les habitants, les professionnels et les usagers ;
- la recherche d'une solidarité et d'une cohérence de territoire, le Parc occupant une position stratégique dans la relation d'interface avec les agglomérations lyonnaise et stéphanoise ;
- l'écoute des aspirations des habitants et la volonté de répondre aux attentes sociétales contemporaines ;
- l'obligation de l'évaluation.

« La charte détermine les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire du Parc, ainsi que les mesures permettant la mise en œuvre de ses objectifs. »

L'approbation de la charte est un acte volontaire, qui a valeur de contrat entre les collectivités signataires. Le sens et la force de ce contrat sont d'autant plus manifestes que chaque collectivité a participé à son élaboration.

La loi confère aussi à la charte une portée juridique :

- les collectivités territoriales signataires appliquent la charte au travers de leurs compétences (art. L 333-1 du Code de l'environnement) ;
- la charte engage l'État, qui doit participer pleinement à la mise en œuvre des actions inscrites dans la charte et identifiées comme relevant de sa compétence ;

- les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte (art. L 333-1 et R 333-13 du Code de l'environnement). Cette exigence s'applique aux Schémas de COhérence Territoriale et par voie de conséquence aux schémas de secteurs, aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux Programmes Locaux d'Habitat. Le code de l'urbanisme impose la mise en compatibilité sous trois ans pour les Plans Locaux d'Urbanisme, sans délai pour les Plans d'Occupation des Sols et sous un an pour les Programmes Locaux de l'Habitat. L'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme est une garantie de la crédibilité de la charte et une nécessité pour la transcription spatiale des engagements figurés au plan du Parc.

A noter toutefois que la charte du Parc doit être compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

- quelques dispositions législatives particulières s'appliquent aux Parcs naturels régionaux :
  - l'interdiction de la publicité dans les agglomérations (article L 581-8 du Code de l'environnement), à laquelle il ne peut être dérogé que par l'institution de règlement local de publicité (dans ce cas la réglementation devra être plus restrictive que le règlement national qui définit les règles de droit commun) dont les dispositions doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte du Parc ;
  - l'obligation pour la charte du Parc de comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc (article L 362-1 du Code de l'environnement)

Pour des faits constatés portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts qu'il a pour objet de défendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, à l'urbanisme ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances, le syndicat mixte du Parc est habilité à exercer les droits reconnus à la partie civile (article L 132-1 du Code de l'environnement). Le syndicat mixte apprécie l'opportunité d'user de cette faculté, en fonction de la gravité des faits, du préjudice qu'ils portent au territoire et à l'image du Parc.

La charte sert également de cadre de référence pour l'élaboration des avis du syndicat mixte du Parc, requis dans le cadre des nombreuses procédures pour lesquelles le syndicat mixte du Parc est obligatoirement saisi, notamment pour tous les aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur le territoire du Parc qui sont soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact en vertu de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (article R 333-14 du Code de l'environnement).

La responsabilité du syndicat mixte du Parc dépasse le cadre de ces procédures spécifiques, puisqu'il doit veiller à la cohérence des politiques publiques menées sur son territoire. Il agit comme catalyseur des initiatives locales, aidant à établir et à mettre en œuvre des principes d'intervention et des modalités d'usage, par la construction d'un consensus local. Son rôle n'est pas de réglementer ou d'interdire, ni d'ajouter à la complexité des procédures, mais bien d'en rechercher le meilleur usage.

Pour autant, la loi interdit au syndicat mixte de gestion du Parc de se substituer aux collectivités signataires de la charte, dans l'exercice de leurs compétences propres. Le Parc œuvre donc, dans le cadre de la charte, à l'harmonisation des interventions, dans le respect des prérogatives de chacun.

La mise en œuvre de la charte relève donc bien de la responsabilité de toutes les collectivités et des établissements publics qui l'ont approuvée : communes, communautés de communes et d'agglomérations, Départements, Région et État.

## **DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 7**

### **Tableau de correspondance charte-Agenda 21 et dispositif d'évaluation**

Reconnaissance des projets territoriaux  
de développement durable  
et Agendas 21 locaux

Dispositif spécifique de reconnaissance des  
chartes de Parcs naturels régionaux comme Agenda 21 locaux

La France s'est engagée à Rio en 1992, lors de la Conférence sur l'environnement et le développement, à mettre en œuvre l'Agenda 21 issu de ses travaux. Celui-ci prévoit qu'à chaque niveau de décision s'élabore un « programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle » ou « Agenda 21 ».

Cet engagement est inscrit dans la Stratégie nationale de développement durable, dans laquelle l'État prévoit de « favoriser en 5 ans la mise en place de 500 Agendas 21 locaux, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique comme les grands projets urbains, les Parcs naturels régionaux, les groupements de communes, les pays ou agglomérations dans le cadre de contrats territoriaux. »

Dans cet objectif, il est apparu nécessaire de proposer aux acteurs concernés de s'accorder sur un « cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ». Ce cadre de référence, qui a fait l'objet d'une consultation interministérielle et auprès des principales associations d'élus territoriaux, regroupe les ambitions du développement durable pour un territoire autour de dix points clefs :

#### **Cinq éléments déterminants de la démarche :**

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité des approches
- L'évaluation partagée
- Une stratégie d'amélioration continue

#### **Cinq finalités essentielles :**

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Le syndicat mixte du Parc a donc dû travailler la charte à travers la grille d'analyse (cadre de référence) élaborée par le Ministère en charge de l'environnement et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en établissant un tableau de bord qui permettra en outre de favoriser le dispositif d'évaluation de la charte via des procédures de suivi des indicateurs.

## Architecture des tableaux

### ❖ Les 5 éléments déterminants de la démarche du cadre de référence Agenda 21 déclinés en 10 colonnes dans les tableaux ci-après

- 1<sup>e</sup> colonne: éléments du cadre de référence Agenda 21 et questions évaluatives
- 2<sup>e</sup> colonne: actions prévues dans la charte objectif 2025
- 3<sup>e</sup> colonne: objectif chiffré relatif à l'action prévue
- 4<sup>e</sup> colonne: indicateur retenu par rapport à l'objectif chiffré
- 5<sup>e</sup> colonne: référence à l'axe de la charte correspondant
- 6<sup>e</sup> colonne: numéro attribué à chaque indicateur (certains étant redondants sur plusieurs fiches)
- 7<sup>e</sup> colonne: source des données à recueillir pour alimenter l'indicateur
- 8<sup>e</sup> colonne: personne chargée de la collecte des données au sein du syndicat mixte du Parc
- 9<sup>e</sup> colonne: périodicité de la collecte des données
- 10<sup>e</sup> colonne: outils spécifiques à créer afin de favoriser la collecte et la centralisation des données

### ❖ Les 5 finalités essentielles déclinées en 10 colonnes également :

- 1<sup>e</sup> ligne : éléments du cadre de référence Agenda 21 et questions évaluatives
- 1<sup>e</sup> colonne: actions déjà menées par le Parc dans le cadre de la charte objectif 2010
- 2<sup>e</sup> colonne : actions prévues dans la charte objectif 2025
- 3<sup>e</sup> colonne: objectif chiffré relatif à l'action prévue
- 4<sup>e</sup> colonne: indicateur retenu par rapport à l'objectif chiffré
- 5<sup>e</sup> colonne: référence à l'axe de la charte correspondant
- 6<sup>e</sup> colonne: numéro attribué à chaque indicateur (certains étant redondants sur plusieurs fiches)
- 7<sup>e</sup> colonne: source des données à recueillir pour alimenter l'indicateur
- 8<sup>e</sup> colonne: personne chargée de la collecte des données au sein du syndicat mixte du Parc
- 9<sup>e</sup> colonne: périodicité de la collecte des données
- 10<sup>e</sup> colonne: outils spécifiques à créer afin de favoriser la collecte et la centralisation des données

**À noter: Chaque tableau (éléments déterminants et finalités) s'étend sur deux pages en vis à vis.**

**Les pôles et chargés de mission dont il est fait mention dans les colonnes 7 et 8 des tableaux se réfèrent aux moyens humains du syndicat mixte du Parc.**

**La signification des sigles utilisés dans les tableaux est indiquée ci-après :**

AB : Agriculture Biologique

AFAQ : Association Française pour l'Assurance de la Qualité

ALE : Agence Locale de l'Energie

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

CETD : Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés

CR : Compte Rendu

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

HVE : Haute Valeur Environnementale

ISO : Organisation internationale de normalisation

MOPI : Maison de la Mobilité du Pilat

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

ONF : Office National des Forêts

OPAD : Orientation Partagée pour un Aménagement Durable

OPATB : Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments

OT : Office du Tourisme

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCET : Plan Climat Energie Territoire

PFI : Production Fruitière Intégrée

PLU : Plan Local d'Urbanisme

RGA : Recensement Général Agricole

RGP : Recensement Général de la Population

SAU : Surface Agricole Utile

SEP : Site Ecologique Prioritaire

SIP : Site d'Intérêt Patrimonial

TEP : Tonne Equivalent Pétrole

TIL : Transport Interurbain de la Loire

ZAP : Zone Agricole Protégée



## Les 5 éléments déterminants de démarche du cadre de référence Agenda 21

Cadre de référence et questions évaluatives	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
<p style="color: red;"><b>1. La participation</b></p> <p>Questions à se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les objectifs et les règles de la participation ont-ils été formalisés clairement?</li> <li>- Existe-t-il une instance permanente de concertation?</li> <li>- Les modalités de mise en œuvre de la concertation sont-elles satisfaisantes?</li> <li>- Les apports de la concertation sont-ils pris en compte à chaque étape?</li> <li>- La participation a-t-elle permis de démultiplier les actions collectives?</li> </ul>	<p>Organiser la synergie entre le syndicat mixte et les collectivités du territoire (obj. 4.1.1) Objectif: Instaurer des modalités d'information et de dialogue permanent entre les collectivités</p>	<p>2 réunions par an au minimum</p> <p>70% des signataires de la charte</p>
	<p>Développer les liens avec les métropoles et collectivités voisines (obj.: 4.1.2) Objectif: Fédérer l'ensemble des collectivités de proximité, prioritairement les villes-portes et leurs groupements, afin de mieux identifier les complémentarités et les mettre au service des ambitions de la charte</p>	<p>1 projet avec chacune des villes-portes ou de ses acteurs</p>
	<p>Développer la capacité d'action des habitants (obj. 5.2.2) Objectif: Donner les moyens aux réseaux citoyens de prendre une part active dans la mise en œuvre de la charte aux côtés des collectivités</p>	<p>500 habitants impliqués dans l'élaboration et la prise de décision des actions coordonnées par le syndicat mixte du Parc</p>
		<p>30% de participants aux actions du syndicat mixte par rapport à la population du Parc</p>
<p style="color: red;"><b>2. L'organisation du pilotage</b></p> <p>Questions à se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte bénéficie-t-elle d'un portage politique fort?</li> <li>- Existe-t-il une instance d'orientation stratégique?</li> <li>- La charte bénéficie-t-elle d'un pilotage opérationnel efficace?</li> <li>- Les moyens nécessaires au pilotage sont-ils prévus et mobilisés?</li> </ul>	<p>La charte est pilotée par le syndicat mixte du Parc et plus précisément par son comité syndical. Les statuts du syndicat mixte permettent l'intégration de toutes les collectivités du territoire, communes et intercommunalités, Départements et Région, ainsi que les villes-portes. Plusieurs partenaires, dont l'Etat, participent, sans voix délibérative, aux réunions du comité syndical. Cf. ligne précédente s'agissant de l'instance de suivi-évaluation.</p>	<p>NC</p>



Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de réunions de l'instance de concertation	4.1.1	D01	CR des réunions	Animateur des réunions	Annuelle	
Taux de participation aux réunions de l'instance de concertation	4.1.1	D02	Feuilles d'émargement	Animateur des réunions	Annuelle	
Nombre de projets de coopération initiés par le syndicat mixte du Parc avec les villes-portes ou un de ses acteurs	4.1.2	F4-07	CR des réunions	Animateurs des projets	Tous les 2 ans	Fiche d'identification « Action de coopération »
Nombre d'habitants impliqués dans l'élaboration et la prise de décision des actions coordonnées par le syndicat mixte du Parc (participation aux comités de pilotage, comités Paritaires...)	5.2.2	D04	Feuilles d'émargement	Chaque chargé de mission	Annuelle	Registre partagé : saisie en direct
Pourcentage d'habitants participant aux actions du syndicat mixte du Parc (concerts en balades, manifestations Parc...)	5.2.2	F3-07	Feuilles d'émargement Comptage	Chaque chargé de mission	Annuelle	Méthode de comptage partagée
Taux de participation des élus aux réunions du syndicat mixte du Parc Taux de participation des personnes à voix consultative		D06	Feuilles d'émargement	Secrétariat	Annuelle	

Cadre de référence et questions évaluatives	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
<p><b>3. La transversalité</b></p> <p>Questions à se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte permet-elle l'articulation des actions, des compétences, et des stratégies?</li> <li>- L'organisation interne favorise-t-elle la transversalité?</li> <li>- La prise de décision s'appuie-t-elle sur une mise en évidence des impacts croisés et des finalités du développement durable?</li> <li>- La transversalité s'exprime-t-elle par engagement de responsabilité sociale et environnementale interne?</li> </ul>	<p>Objectif concernant le fonctionnement en interne au syndicat mixte du Parc:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- privilégier en interne un fonctionnement en mode projet</li> <li>- privilégier pour les agents du syndicat mixte du Parc une double compétence animation/expertise</li> <li>- privilégier la mise en œuvre de projets partenariaux s'appuyant sur la mobilisation des compétences et la mutualisation des moyens</li> <li>- privilégier l'examen des projets en transversal et les approches intersectorielles</li> </ul>	<p>NC</p>
	<p>Améliorer la performance environnementale et sociale des collectivités et des entreprises (obj. 3.4.1)</p> <p>Objectif: Engager les collectivités et les entreprises du territoire dans des démarches concertées et formalisées de performance sociale et environnementale et favoriser la mise en œuvre d'actions communes</p>	<p>50% des entreprises engagées dans des démarches formalisées de performance environnementale et sociale</p>
	<p>A noter: le syndicat mixte du Parc pour son activité propre et celle de ses partenaires hébergés est certifiée ISO 14001 depuis 2002. Il prévoit d'expérimenter la mise en œuvre de procédures normatives de type ISO 26000, démarches qui consolident une approche transversale et un travail en équipe.</p> <p>Le syndicat mixte du Parc, en lien avec de nombreux autres opérateurs touristiques de son territoire, est adhérent à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés et donc audité à ce titre régulièrement.</p> <p>A noter également: la transversalité s'organise également dans le cadre de la réunion mensuelle des vice-présidents du Parc et de celle du bureau du Parc. Les commissions thématiques sont parfois réunis en intercommission. Il est également prévu une instance de concertation des collectivités du territoire (a minima EPCI dont syndicat mixte du Parc)</p>	<p>100% des collectivités engagées dans des démarches formalisées de performance environnementale et sociale</p>
	<p>Le syndicat mixte du Parc pour son activité propre et celle de ses partenaires hébergés est certifiée ISO 14001 depuis 2002. Il prévoit d'expérimenter la mise en œuvre de procédures normatives de type ISO 26000, démarches qui consolident une approche transversale et un travail en équipe.</p> <p>Le syndicat mixte du Parc, en lien avec de nombreux autres opérateurs touristiques de son territoire, est adhérent à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés et donc audité à ce titre régulièrement.</p> <p>A noter également: la transversalité s'organise également dans le cadre de la réunion mensuelle des vice-présidents du Parc et de celle du bureau du Parc. Les commissions thématiques sont parfois réunis en intercommission. Il est également prévu une instance de concertation des collectivités du territoire (a minima EPCI dont syndicat mixte du Parc)</p>	<p>NC</p> <p>NC</p> <p>50% des opérateurs touristiques du Parc signataires de la Charte Européenne du Tourisme Durable CETD (volet 2) en 2025, soit environ 200 signataires</p>

Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre et pourcentage de projets où le Parc est maître d'ouvrage		D07	Fiche projet	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	Création d'une fiche-type de lancement de projet avec indication explicite du rôle et de l'implication du Parc.
Nombre et pourcentage de projets où le Parc est partenaire (actif et non uniquement associé)		D08	Fiche projet Partenaires (CR de réunions)	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	
Nombre d'entreprises engagées dans des démarches formalisées de développement durable / Nombre total d'entreprises	3.4.1	F2-34	Animateurs des projets	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	
Nombre de collectivités engagées dans des démarches formalisées de développement durable / Nombre total de collectivités	3.4.1	F2-35	Animateurs des projets	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	Tableau de bord de suivi
Nombre d'actions collectives mutualisées pour une performance environnementale et sociale accrue		F2-36	Animateurs des projets	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	
Audit de contrôle ISO 14001 tous les ans et audit de certification tous les trois ans		D12	Rapport auditeur AFAQ	Coordinateur-adjoint ISO	Annuelle	
Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés		D13	Rapport auditeur CETD	Chargé de mission CETD	Tous les 5 ans	
Nombre d'entreprises signataires de la Charte Européenne du Tourisme Durable		F2-33	Rapport de suivi des entreprises signataires de la CETD	Chargé de mission CETD	Tous les 2 ans	Tableau de bord de suivi des entreprises signataires

Cadre de référence et questions évaluatives	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
<p><b>4. L'évaluation</b></p> <p>Questions à se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif d'évaluation est-il formalisé (indicateurs et objectifs chiffrés pour le territoire et la charte, dispositif de renseignement, appropriation politique et managériale...)?</li> <li>- L'évaluation est-elle participative (habitants, partenaires, services...)?</li> <li>- Le dispositif d'évaluation se révèle-t-il satisfaisant et utile (évaluation de la progression du territoire, évaluation et évolution de l'organisme interne, des modes de faire, des objectifs initiaux...)?</li> <li>- Les résultats de l'évaluation sont-ils communiqués de manière claire et accessible pour tous?</li> </ul>	<p>Chaque objectif opérationnel fait l'objet d'indicateurs d'évaluation. La plupart des objectifs opérationnels a été déclinée en objectifs chiffrés, avec les indicateurs afférents. Ces indicateurs ne visent pas à évaluer le travail du Parc du Pilat mais bien l'état d'avancement de la charte.</p>	<p>100% des indicateurs renseignés</p>
	<p>Une instance collective/participative de suivi et d'évaluation est prévue.</p>	<p>NC</p>
	<p>Un logiciel spécifique est prévu pour capitaliser les données de suivi et permettre l'évaluation</p>	<p>NC</p>
	<p>Le résultat du suivi-évaluation fera l'objet d'un bilan annuel qui sera téléchargeable sur le site Internet du Parc naturel régional du Pilat</p>	<p>NC</p>

Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Taux d'indicateurs renseignés selon la fréquence prévue		D15	Tableau de suivi des indicateurs	Secrétariat	Tous les 5 ans	Outil partagé de renseignement des indicateurs
Pour mémoire						
Pour mémoire						
Pour mémoire						

Cadre de référence et questions évaluatives	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
<p><b>5. La stratégie d'amélioration continue</b></p> <p>Questions à se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agents et les élus s'inscrivent-ils dans une logique d'apprentissage collectif et continu (temps de débat, formation continue, évolution des modes de management, participation à des réseaux de développement durable...)?</li> <li>- La charte suscite-t-elle l'innovation en terme de développement durable (incitation à des expérimentations...)?</li> <li>- La charte permet-elle la mise en mouvement des acteurs dans une dynamique de développement durable (éco-conditionnalité des aides, animation développement durable sur le territoire, capacité à relayer les besoins du territoire auprès des partenaires supra-nationaux)?</li> </ul>	<p>Le fonctionnement interne du syndicat mixte du Parc a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir et mettre en œuvre des plans de formation pour les agents et les élus</li> <li>• définir les modalités pratiques de bon fonctionnement entre les agents et les élus, les suivre et les évaluer</li> </ul>	NC
	<p>Favoriser les réflexions prospectives et anticiper les enjeux du futur (obj. 4.2.1)</p> <p>Objectif: poursuivre le recueil systématique d'informations, les analyser pour décrypter les changements et élaborer en lien avec les acteurs du territoire, sous le pilotage du conseil scientifique, des scénarii prospectifs d'évolution du territoire (nécessité de donner les clefs de compréhension de la prospective envisagée)</p>	NC
	<p>Faire du Parc un lieu privilégié pour l'expérimentation et la recherche (obj. 4.2.2)</p> <p>Objectif: conforter la vocation de recherche et d'expérimentation du territoire, en prenant appui sur le conseil scientifique renouvelé et en associant les chercheurs</p>	NC
	<p>Prendre une part active dans les réseaux régionaux et nationaux (obj. 4.2.3)</p> <p>Objectif: favoriser le transfert d'expérience entre espaces de développement durable au travers de réseaux départementaux, régionaux, interrégionaux ou nationaux</p>	NC
	<p>Initier des projets de coopération interterritoriale et internationale (obj. 4.2.4)</p> <p>Objectif: développer des coopérations sur des problématiques partagées avec d'autres territoires, en France ou à l'étranger, en y associant davantage les collectivités, villes-portes, associations et habitants du territoire</p>	NC
	<p>Développer la capacité d'action des habitants (obj. 5.2.2)</p> <p>Objectif: Donner les moyens aux réseaux citoyens de prendre une part active dans la mise en œuvre de la charte aux côtés des collectivités</p>	Voir ci-dessus
	<p>L'Axe 3 vise à engager collectivités et entreprises dans des démarches de performance environnementale et sociale qui sont des démarches d'amélioration continue.</p>	Voir ci-dessus
		NC
		NC
		NC

Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de formations suivies par agent ou élu / an		D16	Dossiers formation	Chargé du personnel	Tous les 2 ans	
Nombre de dysfonctionnements par rapport aux modalités de travail définies entre agents et élus et d'actions correctives mises en place		D17	Registre des dysfonctionnements	Chaque agent	Annuelle	Rédiger procédure d'identification et de suivi des dysfonctionnements et de mise en œuvre des actions correctives Registre des dysfonctionnements mis à disposition des agents
Nombre d'actions prospectives co-construites entre le syndicat mixte du Parc et les partenaires économiques	3.4.2	F4-10-a	Rapports d'étude	Chaque chargé de mission	Tous les 5 ans	
Nombre moyen d'habitants participant aux séances de réflexions prospectives	4.2.1	F4-11	Feuilles d'émargement	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	
Type d'études ou réflexions prospectives réalisées	4.2.1	F4-12	Libellé des programmes	Chaque chargé de mission	Tous les 5 ans	
Nombre de projets de recherche ou expérimentaux réalisés sur le territoire	4.2.2	F4-13	Animateurs des projets	Chaque chargé de mission	Tous les 5 ans	
Nombre de journées de participation des techniciens et des élus du syndicat mixte du Parc à des travaux de réseaux	4.2.3	F4-14	Tableau de suivi du temps	Chaque chargé de mission	Tous les 2 ans	
Nombre de projets de coopération	4.2.4	F4-08	Animateurs des projets	Chaque chargé de mission	Tous les 5 ans	
Nombre d'acteurs du territoire participant aux projets de coopération	4.2.4	F4-09	Feuilles d'émargement	Chaque chargé de mission	Tous les 5 ans	

## FINALITÉ 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte s'est-elle fixée des objectifs quantifiés de lutte contre le changement climatique?  
... / ...

Actions effectuées, en cours ou programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) achevée en juin 2011 Opération-pilote éco-construction Mise en place d'une Maison de la mobilité depuis 2010	Sobriété énergétique (obj. 2.1.2 et 3.5.2): Bâtiments publics et privés Lien avec les Documents d'Urbanisme Ecomobilité Sensibilisation des acteurs	Moins 20000 TEP/an 100% des noyaux centraux urbanisés desservis par une offre de transport alternative à la voiture individuelle
Objectifs de la charte 2000-2010 de «9 MW installés en bois énergie» dépassés Sensibilisation des scolaires	Energies renouvelables (obj. 3.5.2): Bois énergie Eolien Photovoltaïque Solaire thermique Micro-hydraulique Biogaz	50 MW bois énergie installés en 2025 16000 TEP autres énergies renouvelables installés en 2025
Calcul d'un Bilan Carbone simplifié annuel dans le cadre de la démarche ISO 14001 des structures techniques du syndicat mixte du Parc Sensibilisation des scolaires Mise en place d'un Plan de déplacement inter-administrations pour les structures techniques réunies au sein de la Maison du Parc	Plan Climat Energie Territorial - PCET (obj. 3.5.3): Cohérence des PCET Mise à jour des données territoriales Suivi de la qualité de l'air	NC



<p>.../...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte intègre-t-elle un plan climat ou équivalent?</li> <li>- Les politiques territoriales structurantes ont-elles été mises en cohérence avec le plan climat ou son équivalent?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de bâtiments réhabilités selon les principes du développement durable	2.1.1	F1-01	Pôles, Communes, Etat	Chargés de mission énergie, urbanisme, écodéveloppement...	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Nombre de noyaux centraux urbanisés desservis par une offre de transport alternative à la voiture individuelle	2.2.1	F1-02	MOPI, Communes, EPCI	Chargés de mission écomobilité	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Réactualisation de l'étude énergétique en 2022 (Comparaison 2002-2012-2022)	3.5.1	F1-03	Rapport d'étude	Chargé de mission énergie	Tous les 10 ans	
Réactualisation de l'étude énergétique en 2022 (Comparaison 2002-2012-2022)	3.5.2	F1-03	Rapport d'étude	Chargé de mission énergie	Tous les 10 ans	
Réactualisation de l'étude énergétique en 2022 (Comparaison 2002-2012-2022)	3.5.3	F1-03	Rapport d'étude	Chargé de mission énergie	Tous les 10 ans	

## FINALITÉ 2: Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte permet-elle une connaissance partagée de la biodiversité du territoire?
- Une stratégie de préservation des espaces à enjeu et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
<p>Inventaires patrimoniaux Classement de 2 sites en Réserve Biologique Dirigée Plans de gestion de plusieurs sites dans le cadre de Natura 2000 Sensibilisation des propriétaires de hêtraies et réalisation de diagnostics sylvo-environnementaux Mise en place d'un observatoire de la biodiversité Cartographie des habitats naturels Création d'une base de données sur l'eau</p>	<p>Suivi de l'état de la biodiversité (obj. 1.1.1): Conduite et animation de l'observatoire de la biodiversité Partage de la connaissance</p>	<p>100% des associations naturalistes existant sur le territoire contributrices de l'observatoire de la biodiversité</p> <p>100% des collectivités utilisant les données de l'observatoire de la biodiversité avant élaboration ou révision des Plans Locaux d'Urbanisme</p>
<p>Etudes d'impact des techniques agricoles Mise en place d'un Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE) Travail en cours sur les corridors écologiques et les Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)</p>	<p>Protection des espaces remarquables (obj. 1.1.2): Mise en œuvre d'une politique globale de protection, de gestion et de valorisation des espaces naturels Valorisation des SEP et des SIP Mise en œuvre de plans de gestion et de restauration</p>	<p>100% des SIP en Zones A ou N dans les PLU</p> <p>100% des surfaces en zones humides préservées</p> <p>1 Réserve Biologique Intégrale</p> <p>1 Réserve Naturelle Régionale</p>
<p>Mise en place d'un «Contrat corridors» avec la Région Rhône-Alpes</p>	<p>Préservation de la trame verte et bleue (obj. 1.1.3): Analyse du fonctionnement du réseau écologique Coordination des plans d'actions Sensibilisation et conseil aux acteurs territoriaux Programme de lutte contre les espèces invasives</p>	<p>70% du territoire du Parc en « matrice naturelle »</p>

.../...						
<p><u>Questions à se poser</u>: La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire?</li> <li>- La charte permet-elle de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire?</li> <li>- La charte intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'associations naturalistes du territoire contribuant à l'observatoire de la biodiversité	1.1.1	F2-01	Pôle protection et gestion de l'espace	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Nombre d'associations naturalistes hors territoire contribuant à l'observatoire de la biodiversité	1.1.1	F2-02	Pôle protection et gestion de l'espace	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 2 ans	
Nombre de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) utilisant les données de l'observatoire de la biodiversité	1.1.1	F2-03	Pôle protection et gestion de l'espace	Chargé de mission urbanisme	Tous les 5 ans	
Taux de participation des habitants à l'observatoire de la biodiversité (sur la population totale RGP du territoire)	1.1.1	F2-04	Feuilles d'émargement	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 2 ans	
Nombre de Sites d'Intérêt Patrimonial classés en zone A ou N dans les Plans Locaux d'Urbanisme	1.1.2	F2-05	PLU	Chargés de mission milieux naturels, urbanisme	Tous les 5 ans	Tableau de bord partagé Outil SIG
Surface de zones humides selon la typologie définie pour la cartographie des habitats du Parc	1.1.2	F2-06	Pôle protection et gestion de l'espace	Chargés de mission milieux naturels, urbanisme	Tous les 5 ans	
Nombre de zones protégées par un dispositif réglementaire (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) Réserve Biologique Intégrale (RBI) Réserve Naturelle Régionale (RNR)...) )	1.1.2	F2-07	Etat	Chargés de mission milieux naturels, urbanisme	Tous les 5 ans	
Surface de zone protégée par un dispositif réglementaire	1.1.2	F2-08	Etat	Chargés de mission milieux naturels, urbanisme	Tous les 5 ans	
Surface de la matrice naturelle (sur la base de la cartographie des habitats naturels) réactualisée	1.1.3	F2-09	Pôle protection et gestion de l'espace, Communes, EPCI	Chargés de mission milieux naturel	Annuel	Outil SIG

## FINALITÉ 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte permet-elle une connaissance partagée de la biodiversité du territoire?
- Une stratégie de préservation des espaces à enjeu et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Mise en place de chartes paysagères sur l'ensemble du territoire Actions de préservation et de valorisation des grands sites historiques Suivi des Plans Locaux d'Urbanisme et requalifications de bourgs Recensement du petit patrimoine en cours Observatoire du paysage (depuis 1992)	<b>Mise en valeur des éléments structurants du paysage (obj. 1.2.1) :</b> Classement de sites remarquables au titre de l'article L 341-2 du Code de l'environnement et travail de concertation sur des sites sensibles Accompagnement des collectivités pour la prise en compte des ensembles paysagers et identitaires dans la planification urbaine et les plans d'aménagement Sensibilisation et conseil aux acteurs territoriaux Poursuite de l'observatoire photographique du paysage	2 sites classés au titre de l'article L 341-2 du Code de l'environnement
	<b>Systématiser l'approche d'un urbanisme durable (obj. 1.2.2) :</b> Ateliers OPAD Appui aux PLU Cahiers de prescriptions architecturales, urbaines ou paysagères	Moins de 190 ha de surface urbanisée entre 2013 et 2025  Densité minimale de 15 logements/ha pour les villages et 25 logements/ha pour les centralités prioritaires
	<b>S'assurer de la bonne gestion de l'eau et des milieux associés (obj. 1.3.1) :</b> Animation du réseau des acteurs de l'eau Valorisation des sites d'interprétation sur l'eau	100% de surfaces en zones humides préservées  100% des cours d'eau de bonne qualité physico-chimique et biologique  100% des communes engagées dans un plan de gestion raisonnée des espaces verts  100% des linéaires de cours d'eau traversant des espaces agricoles bordés par des bandes enherbées de 5 mètres

<p>.../...</p> <p><u>Questions à se poser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire?</li> <li>- La charte permet-elle de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire?</li> <li>- La charte intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) utilisant les données de connaissance du patrimoine recueillies par le Parc	1.1.1	F2-03	PLU	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	Tableau de bord partagé
Nombre et surface de zones protégées pour le paysage par un dispositif réglementaire (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, site classé au titre de l'article L 341-2 du Code de l'environnement...)	1.2.1	F2-11	Etat	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 5 ans	Outil SIG
Nombre d'ateliers d'Orientations Partagées pour un Aménagement Durable (OPAD) organisés (dans les intercommunalités)	1.2.2	F2-12	CR de réunions	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	
Nombre d'ha construits entre 2013 et 2025 (suivi par le Système d'Information Géographique (SIG) avec information à la parcelle)	1.2.2	F2-13	PLU, Etat, EPCI	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	Outil SIG
Nombre de logements/hectare par village	1.2.2	F2-14	PLU, Etat, EPCI	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	
Nombre de logements/hectare par centralité prioritaire	1.2.2	F2-15	PLU, Etat, EPCI	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	
Surface en zone humide selon la typologie définie pour la cartographie des habitats naturels du Parc par le Conservatoire National Botanique du Massif Central	1.3.1	F2-16	Pôle protection et gestion de l'espace	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 5 ans	Outil SIG
Evolution des taux de nitrates, phosphates et pesticides des eaux de surface dans 20 stations fixes de rivières du territoire	1.3.1	F2-17	Agences de l'eau	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 5 ans	Tableau de bord partagé spécifique Outil SIG
Nombre de communes engagées dans un plan de gestion raisonnée des espaces verts / nombre total de communes du Parc	1.3.1	F2-18	Communes, EPCI, Agences de l'eau	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 5 ans	Tableau de bord partagé spécifique Outil SIG
Nombre de mètres linéaires de cours d'eau traversant des espaces agricoles bordés de bandes enherbées de 5 mètres / total du linéaire de cours d'eau traversant des espaces agricoles	1.3.1	F2-19	Communes, EPCI, Agences de l'eau	Chargés de mission milieux naturels	Tous les 5 ans	Tableau de bord partagé spécifique Outil SIG

## FINALITÉ 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte permet-elle une connaissance partagée de la biodiversité du territoire?
- Une stratégie de préservation des espaces à enjeu et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
<p>Mise en place de 2 comités paritaires de concertation (agricole et forestière) Suivi de l'élaboration des SCOT et PLU Mise en place de PAEN ou ZAP</p>	<p><b>Protéger à long terme les espaces agricoles, forestiers et naturels (obj. 1.3.2):</b></p> <p>Expérimentation d'une cellule de veille foncière Mise en place d'une veille foncière partagée Aide à la conduite d'opérations exemplaires de maîtrise foncière, d'aménagement foncier ou d'urbanisme Expérimentation du principe de compensation pour tout prélèvement inévitable sur les terres agricoles Impulsion de la mise en œuvre d'opérations de reconquête d'espaces abandonnés Sensibilisation des acteurs à ces problématiques</p>	<p>100% de la Surface Agricole Utile maintenue (par rapport à la SAU 2011)</p> <p>Stabilité de la surface forestière (par rapport à la référence 2011)</p>
<p>Mise en place d'un Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non-Collectif Mise en place d'une charte de signalisation et de signalétique Participation aux groupes de travail chargés de la révision des documents d'urbanisme Mission d'assistance - conseil architectural auprès des particuliers et des communes</p>	<p><b>Maîtriser l'exploitation des ressources géologiques et minérales (obj. 1.3.3):</b></p> <p>Contribuer à la mise en place de Commission Locale d'Informations pour les carrières Contribuer à une vision prospective des besoins en matériaux sur le territoire du Pilat Rechercher la sobriété dans les besoins en matériaux : maîtrise des infrastructures routières, réhabilitation des bâtiments existants, utilisation de matériaux de recyclage... Mettre en place une filière de matériaux recyclés Sensibilisation information</p>	<p>Utiliser 20% de matériaux recyclés sur les chantiers publics de construction et d'infrastructures</p>

.../... Questions à se poser : - La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire? - La charte permet-elle de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire? - La charte intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques?						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'ha de Surface Agricole Utile (SAU)	1.3.2	F2-20	RGA	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	Outil SIG
Surface agricole pérennisée durablement dans son usage via un zonage particulier (zone agricole protégée, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels en secteur périurbain)	1.3.2	F2-21	PLU	Chargés de mission agriculture, urbanisme	Tous les 5 ans	
Surface agricole dont le devenir est maîtrisé via une acquisition collective ou publique	1.3.2	F2-22	PLU	Chargés de mission agriculture, urbanisme	Tous les 5 ans	
Surface d'intérêt écologique dont le devenir est maîtrisé via une acquisition collective publique ou privée	1.3.2	F2-23	PLU	Chargés de mission agriculture, urbanisme	Tous les 5 ans	
Evolution de la surface forestière.	1.3.2	F2-24	charte forestière	Chargé de mission forêt	Tous les 5 ans	
Pourcentage d'utilisation de matériaux recyclés sur les chantiers publics de construction et d'infrastructures	1.3.3	F2-25	Documents des marchés communaux, intercommunaux, Etat	Chargés de mission écodéveloppement, urbanisme	Tous les 2 ans	Définir une procédure concertées de collecte des informations

## FINALITÉ 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte permet-elle une connaissance partagée de la biodiversité du territoire?
- Une stratégie de préservation des espaces à enjeu et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Travail de concertation sur la circulation des véhicules motorisés sur les chemins	Garantir des aménagements d'infrastructures compatibles avec les enjeux du territoire (obj. 2.2.2): Implication dans la recherche de solutions pour limiter les impacts environnementaux, paysagers et socio-économiques Promotion d'approches durables au-delà des exigences réglementaires pour tout projet d'infrastructures sur le territoire (projets routiers, ferroviaires, transport d'électricité, aménagement de voies forestières...)	NC
<p>Mise en place d'une Charte Territoriale à But Environnemental en agriculture (voir également ci-dessus)</p> <p>Acquisition de connaissances sur la filière bois, élaboration d'un schéma de desserte forestière, mobilisation de tous les acteurs de la filière bois dans le cadre de la commission paritaire forêt (voir aussi bois énergie)</p> <p>Agrément du territoire dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable et engagement d'une première vague de labellisation d'acteurs touristiques locaux (17 structures)</p> <p>Diagnostics environnementaux dans les entreprises industrielles, artisanales et commerciales, formation de ces entreprises sur des thèmes environnementaux, élaboration d'outils d'accompagnement aux démarches Hygiène-Sécurité et Environnement à destination des collectivités et des entreprises, action en cours dans le domaine de la construction durable: chantier-école à destination des entreprises du bâtiment et des collectivités.</p>	<p>Améliorer la performance environnementale des entreprises agricoles (obj. 3.1.1), forestières (obj. 3.2.1), touristiques (obj. 3.3.1), artisanales, commerciales, industrielles (obj. 3.4.2) et des collectivités (obj. 3.4.1)</p> <p>Ingénierie technique et financière pour la mise en place de démarches collectives de performance environnementale pour les acteurs économiques</p> <p>Incitation des agriculteurs à produire sans OGM</p> <p>Promotion de la gestion durable des forêts par la concertation de l'ensemble de la filière et des utilisateurs</p> <p>Promotion de l'écotourisme auprès des acteurs touristiques locaux</p> <p>Poursuite de la sensibilisation des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et des collectivités</p>	<p>100% des exploitations agricoles engagées dans une démarche formalisée de performance environnementale</p> <hr/> <p>50% de la surface forestière certifiée</p> <hr/> <p>50% des opérateurs touristiques signataires de la Charte Européenne du Tourisme Durable</p> <hr/> <p>50% des entreprises artisanales, commerciales et industrielles impliquées dans une démarche formalisée de performance environnementale et sociale</p> <hr/> <p>100% des collectivités impliquées dans une démarche formalisée de performance environnementale et sociale</p>



.../... <b>Questions à se poser :</b> - La charte permet-elle de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire? - La charte permet-elle de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire? - La charte intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques?						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'infrastructures créées	2.2.2	F2-26	Documents de marchés communaux, intercommunaux, Etat	Chargés de mission écodéveloppement, urbanisme	Tous les 2 ans	Définir une procédure concertées de collecte des informations
Montant des investissements de compensation environnementale et paysagère	2.2.2	F2-27				
Evolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique par type de production	3.1.1	F2-28	RGA	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	Tableau de bord spécifique partagé
Surfaces certifiées « gestion durable » /surface forestière totale	3.2.1	F2-30	RGA	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
Surfaces en Plan Simple de Gestion volontaire ou obligatoire et sur lesquelles un code de bonnes pratiques sylvicoles est appliqué	3.2.1	F2-31	CRPF, ONF	Chargé de mission forêt	Tous les 5 ans	
Indice de biodiversité forestière tous les 5 ans	3.2.1	F2-32	CRPF, ONF	Chargé de mission forêt	Tous les 5 ans	
Nombre d'opérateurs touristiques signataires Charte Européenne du Tourisme Durable (volet 2)	3.3.1	F2-33	Maison du Tourisme, OT	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	
Nombre d'entreprises engagées dans une démarche formalisée de développement durable	3.4.1	F2-34	Pôle Economie Durable	Chargé de mission économie	Tous les 2 ans	
Nombre de collectivités engagées dans une démarche formalisée de développement durable	3.4.1	F2-35	Pôle Economie Durable	Chargé de mission économie	Tous les 2 ans	
Nombre d'actions collectives mutualisées réalisées pour une performance environnementale ou sociale accrue	3.4.1	F2-36	Pôle Economie Durable	Chargé de mission économie	Tous les 2 ans	

### FINALITÉ 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Cadre de référence et questions évaluatives

Questions à se poser :

- La charte permet-elle la préparation de conditions de vie durable pour tous à long terme (mobilité durable, logement durable, alimentation saine et durable, activités physiques « en plein air », santé environnementale, sécurité et tranquillité des personnes, participation et citoyenneté...)? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Etude énergie des communes Conseil architectural en place depuis de nombreuses années Formation - sensibilisation des acteurs à l'écoconstruction en cours Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) Energie Pilat	<b>Adapter l'habitat existant (obj. 2.1.1) :</b> Poursuite de la sensibilisation aux économies d'énergie Priorisation de la réhabilitation de bâtiments inoccupés en logements Promotion de la réhabilitation de bâtiments selon les principes de l'éco-construction Conseil dans ces domaines	50% des logements ayant fait l'objet d'une opération de réhabilitation selon les principes du développement durable
Participation aux procédures de révision des documents d'urbanisme Accompagnement d'un projet d'éco-hameau Etudes d'intégration paysagère des zones d'activités Animation d'un groupe d'éco-citoyens sur le thème de l'énergie	<b>Construire autrement en favorisant la sobriété foncière et énergétique et le lien social (obj. 2.1.2) :</b> Mise en valeur des bâtiments existants Conseil architectural énergie et écoconception Mise en place de schémas de principe pour le développement des zones urbanisables Accompagnement des projets innovants (éco-hameaux) charte de qualité environnementale, architecturale et paysagère des zones d'activités Requalification des zones d'activités existantes Mise en place d'un réseau de conseillers en architecture, énergie, écoconception Promouvoir la constitution de collectifs d'habitants porteurs de projets de logements partagés	Au moins un schéma de principe par commune  Densité minimale de 15 logements/ha pour les villages et de 25 logements/ha pour les centralités prioritaires
MOPI Centrale de mobilité TIL montée au Pilat	<b>Développer et promouvoir l'écomobilité (obj. 2.2.1)</b> Stimulation des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (en priorité pour les trajets domicile/travail et pour l'accès au Pilat des touristes ou visiteurs) et encouragement pour une mobilité accessible pour tous et maîtrisée de chacun	100% des noyaux centraux urbanisés desservis par une offre de transport alternative à la voiture individuelle

.../... <u>Questions à se poser :</u> - La charte permet-elle une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants? - La charte intègre-t-elle une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du développement durable? - La charte permet-elle l'appropriation du patrimoine culturel local (langues, savoir-faire et culture locaux, patrimoine bâti, arts)?						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de bâtiments réhabilités selon les principes du DD	2.1.1	F1-01	Communes, EPCI, Etat	Chargés de mission énergie, éco-développement	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Nombre de schémas de principe élaborés	2.1.2	F3-01	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Nombre de logements par hectare pour chaque village et chaque centralité prioritaire	2.1.2	F2-14 F2-15	PLU	Chargés de mission urbanisme	Tous les 2 ans	
Nombre de noyaux centraux urbanisés desservis par une offre de transport alternative à la voiture individuelle	2.2.1	F1-02	Communes EPCI	MOPI	Tous les 2 ans	Tableau de bord

### FINALITÉ 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Cadre de référence et questions évaluatives

Questions à se poser :

- La charte permet-elle la préparation de conditions de vie durable pour tous à long terme (mobilité durable, logement durable, alimentation saine et durable, activités physiques « en plein air », santé environnementale, sécurité et tranquillité des personnes, participation et citoyenneté...)? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Programmes éducatifs pour les scolaires, cahiers itinérants, boîte à outils pour les enseignants Démarche de qualité avec les structures accueillant des groupes d'enfants	<b>Education et sensibilisation des plus jeunes au territoire (obj. 5.1.1) :</b> Mise en place d'un programme d'éducation au territoire pour jeune public Sensibilisation des établissements du secondaire et des lycées Accompagnement des établissements scolaires dans des démarches de développement durable Travail avec les structures d'accueil des enfants et des jeunes hors cadre scolaire	Au moins 500 élèves du Pilat et 1000 élèves des villes-portes bénéficiant chaque année du programme d'éducation au territoire
Organisation de sorties nature, la nuit de la Chouette, journées énergie, expositions itinérantes	<b>Diffuser les connaissances auprès du grand public (obj. 5.1.2) :</b> Diffusion de supports de communication spécifiques Implication des habitants dans le recueil des données (cf. observatoires) et dans les réflexions prospectives Voir également les actions spécifiques auprès des acteurs économiques	NC
Soutien aux différentes associations citoyennes, mise en place d'ateliers citoyens pour la révision de la charte, opération Pilat propre	<b>Développer la capacité d'action des habitants (obj. 5.2.2) :</b> Développement de réseaux citoyens Développement de la gouvernance participative Stimulation des comportements écocitoyens Appui au développement des dispositifs d'épargne solidaire	500 habitants impliqués dans les processus décisionnels du Parc  30% des habitants participant à des actions du syndicat mixte du Parc
Recensement du patrimoine en cours Recensement du patrimoine industriel lié à l'utilisation de l'eau comme source d'énergie réalisé en 2002	<b>Valoriser les patrimoines et renforcer les échanges culturels (obj. 2.4) :</b> Regroupement et mutualisation des connaissances sur le patrimoine et leur partage Mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux autour du patrimoine local Création des liens entre acteurs du territoire et acteurs des villes-portes pour valoriser le patrimoine commun	Un atlas informatisé et interactif des patrimoines par commune

<p>.../...</p> <p><u>Questions à se poser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte permet-elle une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants?</li> <li>- La charte intègre-t-elle une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du développement durable?</li> <li>- La charte permet-elle l'appropriation du patrimoine culturel local (langues, savoir-faire et culture locaux, patrimoine bâti, arts)?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'élèves touchés par le programme pédagogique	5.1.1	F3-02 (a)	Ecoles, Pôle éducation	Chargé de mission éducation , Partenaires	Tous les ans	Tableau de bord partagé
Nombre d'actions réalisées avec les jeunes hors du temps scolaire	5.1.1	F3-02 (b)	Pôle éducation	Chargé de mission éducation , Partenaires	Tous les ans	Tableau de bord partagé
Nombre de consultations de documents au centre de ressources par des usagers extérieurs aux personnels et élus du syndicat mixte du Parc	5.1.2	F3-04	Registre des visites	Documentaliste	Tous les ans	Registre des visites
Nombre de consultation du Système d'Information du Territoire (SIT) et de ses différentes rubriques	5.1.2	F3-05	Registre des visites	Responsable SIG	Tous les ans	Registre des visites
Nombre d'habitants impliqués dans l'élaboration et la prise de décision des actions coordonnées par le syndicat mixte du Parc (participations aux comités de pilotage, commissions paritaires...)	5.2.2	F3-06	Feuilles d'émergence	Chargés de mission en responsabilité des programmes	Tous les 2 ans	Outil de compilation des données
Pourcentage des habitants participant aux actions du syndicat mixte du Parc (concerts en balades, manifestations du syndicat mixte du Parc...) / Population totale du territoire	5.2.2	F3-07	Feuilles d'émergence	Chargés de mission en responsabilité des programmes	Tous les 2 ans	
Nombre de communes disposant d'un atlas des patrimoines	2.4.1	F3-08	Communes	Chargé de mission patrimoine, responsable SIG	Tous les 5 ans	Site collectif

### FINALITÉ 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Cadre de référence et questions évaluatives

Questions à se poser :

- La charte permet-elle la préparation de conditions de vie durable pour tous à long terme (mobilité durable, logement durable, alimentation saine et durable, activités physiques « en plein air », santé environnementale, sécurité et tranquillité des personnes, participation et citoyenneté...)? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Mise en réseau des troupes d'acteurs amateurs Organisation de manifestations : scènes au champs, concerts en balades...	<b>Favoriser une vie culturelle dynamique (obj. 2.4.2) :</b> Mise en place d'un comité culturel du Pilat à gouvernance participative Promotion des activités culturelles valorisant les patrimoines naturels et humains Stimulation des liens culturels entre acteurs du Parc et acteurs des villes-portes Stimulation des projets culturels portés par les habitants et notamment les adolescents	1 projet culturel favorisant les échanges inter-territoriaux  1 projet culturel innovant favorisant l'appropriation des patrimoines
Etat des lieux des chemins Balisage et entretien des sentiers Sensibilisation information Adhésion Charte Européenne du Tourisme Durable Elaboration et mise en œuvre d'une charte signalétique en application de la loi sur la publicité Développement du cyclotourisme Mise en réseau des acteurs touristiques et culturels Requalification des itinéraires de randonnées et des hébergements collectifs Structuration du sentier de St Jacques de Compostelle Création d'une marque de territoire « Pilat, Mon Parc naturel régional ».	<b>Favoriser les comportements de loisirs à faibles impacts sur l'environnement (obj. 2.3.1)</b> Etude des impacts des loisirs sur l'environnement Accompagnement technique et juridique des communes dans la maîtrise de la pratique des loisirs motorisés Renforcement de l'organisation des itinéraires de randonnée pédestre Maîtrise des impacts environnementaux sur les sites les plus fréquentés Accompagnement du développement de nouvelles activités ancrées sur les valeurs du territoire Communication sur l'éco-comportement des pratiquants de loisirs.	100% des communes dotées d'un état des lieux du statut de leurs chemins concernant la circulation motorisée.  100% des plans de gestion mis en œuvre dans la continuité de l'état des lieux de l'évaluation
Observatoire du tourisme Professionalisation des acteurs du tourisme Adhésion certification à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés	<b>Développer une offre de loisirs doux pour tous les publics (obj. 2.3.2) :</b> Accompagner la création d'offres d'activités de loisirs basées sur la valorisation des patrimoines Rendre accessibles aux personnes handicapées ou socialement défavorisées les sites d'interprétation du territoire	NC

.../...						
<u>Questions à se poser :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte permet-elle une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants?</li> <li>- La charte intègre-t-elle une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du développement durable?</li> <li>- La charte permet-elle l'appropriation du patrimoine culturel local (langues, savoir-faire et culture locaux, patrimoine bâti, arts)?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de projets culturels favorisant les échanges intra-territoriaux	2.4.2	F3-09	Pôle culture	Chargé de mission culture	Tous les 5 ans	Tableau de bord
Nombre de projets culturels favorisant l'appropriation des patrimoines	2.4.2	F3-10	Pôle culture	Chargé de mission culture	Tous les 5 ans	Tableau de bord
Nombre de réunions du comité culturel	2.4.2	F3-11	CR des réunions	Chargé de mission culture	Tous les 2 ans	
Nombre de communes sur lesquelles un état des lieux de leurs chemins a été réalisé	2.3.1	F3-12	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 2 ans	Outil SIG spécifique
Nombre de communes sur lesquelles un plan de gestion de leurs chemins a été réalisé suite aux préconisations de l'état des lieux	2.3.1	F3-13	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 2 ans	
Surface du Parc naturel régional du Pilat en zone de silence	2.3.1	F3-14	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	
Nombre de sites touristiques desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle	2.3.1	F3-15	Communes	MOPI	Tous les 2 ans	
Nombre d'entreprises proposant des loisirs doux installées sur le territoire du Parc (2.3.2)	2.3.2	F3-16	Maison du tourisme	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	Tableau de bord de suivi spécifique
Typologie et nombre d'offres de loisirs doux (randonnée pédestre, ski, cyclo...) (2.3.2)	2.3.2	F3-17	Maison du tourisme	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	
Typologie et nombre des publics (enfants, adolescents, adultes, personnes en situation de handicap...) ayant un accès aux activités de loisirs	2.3.2	F3-18	Maison du tourisme	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	

## FINALITÉ 4: Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Cadre de référence et questions évaluatives

Questions à se poser :

- La charte vise-t-elle à renforcer le lien social entre les habitants?
- .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Comités paritaires Prospectives laitière ouest de Rhône Alpes (zoom Pilat) Opération Rurale Collective (ORC)	Mener une politique concertée de développement économique et de services (obj. 3.4.2): Concertation entre collectivités, entreprises et organismes socio- professionnels pour définir une stratégie commune de développement économique et de services Animation d'une réflexion prospective pour permettre l'adaptation en continu aux besoins du territoire et des acteurs	NC
Création de la Maison de l'emploi Recensement des besoins en main d'œuvre en arboriculture et viticulture dans le Pilat Mise en place d'emplois partagés par le biais d'un groupement d'employeurs agricole	Soutenir la création d'activités génératrices d'emplois non délocalisables (obj. 3.4.3): Pilotage de la construction d'offres d'écoactivités, en particulier dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire	NC
Action innovante sur les conditions de vie des agriculteurs	Revaloriser le métier d'agriculteur (obj. 3.1.3): Promotion du métier d'agriculteur et valorisation de la contribution sociale de l'agriculture au territoire Analyse des conditions de vie et de travail des agriculteurs pour identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre	80% des exploitations agricoles pérennisées
Création d'une commission intercommunalité	Développer les liens avec les métropoles et collectivités voisines (obj. 4.1.2): Mise en place de synergies entre le Parc et les territoires de proximité sur la base d'objectifs communs et partagés	1 projet initié par le syndicat mixte du Parc avec chacune des villes-portes ou de ses acteurs



.../...						
<u>Questions à se poser :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte intègre-t-elle une stratégie volontariste de lutte contre les grandes précarités (emploi, perte d'autonomie, exercice des droits fondamentaux...)?</li> <li>- La stratégie territoriale intègre-t-elle une ambition en termes de coopération entre territoires au service du développement durable?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'actions prospectives co-construites entre le syndicat mixte du Parc et les partenaires économiques	3.4.2	F4-01 (a)	Chaque pôle concerné	Chargé de mission de chaque pôle concerné	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Nombre d'offres d'écoactivités accompagnées	3.4.3	F4-02	Pôles, Communes, EPCI, Chambres consulaires	Chargés de mission économie, agriculture, énergie	Tous les 5 ans	Tableau de bord partagé
Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire	3.1.3	F4-03	RGA	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	Tableau de bord spécifique
Surface par exploitation agricole	3.1.3	F4-04	RGA	Chargé de mission agriculture		
Nombre d'installations aidées	3.1.3	F4-05	Pôles, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture		
Nombre d'installations non aidées	3.1.3	F4-06	Pôles, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture		
Nombre de projets de coopération initiés par le syndicat mixte avec une ville-porte ou un de ses acteurs (4.1.2)	4.1.2	F4-07	Services internes, Communes	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 2 ans	Tableau de bord spécifique

## FINALITÉ 4: Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Cadre de référence et questions évaluatives

Questions à se poser :

- La charte vise-t-elle à renforcer le lien social entre les habitants?
- .../...

Actions effectuées, en cours ou prévues/programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Actions de coopération avec des pays étrangers (Vietnam, Slovaquie) Accueil de délégations étrangères	Initier des projets de coopération interterritoriale et internationale (obj. 4.2.4) : Développement des coopérations sur des problématiques partagées avec d'autres territoires, en France ou ailleurs, en y associant davantage les collectivités, villes-portes, associations et habitants du territoire	NC
	Favoriser les réflexions prospectives et anticiper les enjeux du futur (obj. 4.2.1) : Partage des données de connaissance du territoire permettant de détecter les mutations Recherche des articulations avec d'autres observatoires existants Appel aux ressources compétentes Expérimentation d'un indice «Pilat Indicateur de Bonheur» (PIB) identifiant les facteurs propices au bien-être et à la santé des habitants Elaboration de scénarii prospectifs associant l'ensemble des acteurs du territoire	NC
Participation au Programme de recherche action Pour et Sur le Développement Régional Conseil scientifique	Faire du Parc un lieu privilégié pour l'expérimentation et la recherche (obj. 4.2.2) : Facilitation et développement de programmes de recherche associant les acteurs du territoire	NC
	Prendre une part active dans les réseaux régionaux et nationaux (obj. 4.2.3) Transfert d'expérience entre espaces de développement durable au travers de réseaux départementaux, régionaux, interrégionaux, nationaux ou européens	NC

.../...						
<u>Questions à se poser :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte intègre-t-elle une stratégie volontariste de lutte contre les grandes précarités (emploi, perte d'autonomie, exercice des droits fondamentaux...)?</li> <li>- La stratégie territoriale intègre-t-elle une ambition en terme de coopération entre territoires au service du développement durable?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de projets de coopération	4.2.4	F4-08	Pôles	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5 ans	Tableau de bord spécifique
Nombre d'acteurs du territoire participant aux projets de coopération	4.2.4	F4-09	Pôles	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5 ans	
Nombre d'études prospectives co-construites entre le syndicat mixte du Parc et les partenaires économiques	3.4.2	F4-10 (a)	Pôles	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5ans	Tableau de bord spécifique partagé
Nombre moyen d'habitants participant aux séances de réflexion prospective	4.2.1	F4-11	Feuilles d'émargement	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5ans	
Type d'études prospectives réalisées	4.2.1	F4-12	Pôles	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5ans	
Nombre de projets de recherche expérimentaux réalisés sur le territoire	4.2.2	F4-13	Pôles	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5 ans	Tableau de bord spécifique partagé
Nombre de journées de participation des techniciens et des élus du syndicat mixte du Parc à des travaux de réseaux	4.2.3	F4-14	Pôles	Chargés de mission de chaque pôle concerné	Tous les 5 ans	Tableau de bord spécifique partagé

## FINALITÉ 5: Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

Cadre de référence et questions évaluatives

Questions à se poser :

- La charte favorise-t-elle la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
MOPI Centrale de mobilité TIL montée au Pilat	Développer et promouvoir l'écomobilité (obj. 2.2.1) Objectif: favoriser des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (en priorité pour les trajets domicile/travail et pour l'accès au Pilat des touristes ou visiteurs) et encourager une mobilité accessible pour tous et maîtrisée de chacun	100% des bourgs desservis par une offre de transport alternative à la voiture individuelle
Etat des lieux des chemins Balisage et entretien des sentiers de randonnée pédestre, équestre ou VTT Sensibilisation information	Favoriser les comportements de loisirs à faibles impacts sur l'environnement (obj. 2.3.1) Etude des impacts des loisirs sur l'environnement Accompagnement technique et juridique des communes dans la maîtrise de la pratique des loisirs motorisés Renforcement de l'organisation des itinéraires de randonnée pédestre Maîtrise des impacts environnementaux sur les sites les plus fréquentés Accompagnement du développement de nouvelles activités ancrées sur les valeurs du territoire	100% des communes dotées d'un état des lieux du statut de leurs chemins  100% des plans de gestion des chemins mis en œuvre dans la continuité de l'état des lieux de l'évaluation
Etudes d'impacts Mesures agrienvironnementales territorialisées Programmes pilotes Conversions en agriculture biologique Engagement certification HVE Application du dispositif « Parc naturel régional du Pilat territoire sans OGM »	Améliorer la performance environnementale des entreprises agricoles (obj. 3.1.1) Objectif: contribuer à mettre en place des systèmes d'exploitation viables économiquement, favorables à la biodiversité, économes en énergie, eau et intrants, encourager les approvisionnements locaux (notamment en fourrage) la vente locale, l'adaptation au changement climatique, ainsi que la protection des sols, de la qualité des eaux de la santé, et du bien être humain et animal	100% des entreprises agricoles engagées dans des démarches formalisées de performance environnementale

<p>.../...</p> <p><u>Questions à se poser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte vise-t-elle la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable (filières durables, aménagement...)?</li> <li>- La charte vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables?</li> <li>- La charte prévoit-elle l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre de noyaux centraux urbanisés desservis par une offre de transport alternative à la voiture individuelle	2.2.1	F1-02	Communes, EPCI, MOPI	Chargés de mission écomobilité	Tous les 2 ans	Tableau de bord partagé
Nombre de communes sur lesquelles un état des lieux de leurs chemins a été réalisé	2.3.1	F3-12	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 2 ans	Outil SIG spécifique
Nombre de communes sur lesquelles un plan de gestion de leurs chemins a été réalisé suite aux préconisations de l'état des lieux et de leur évaluation	2.3.1	F3-13	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 2 ans	
Surface du Parc naturel régional du Pilat en zone de silence	2.3.1	F3-14	Communes	Chargés de mission urbanisme	Tous les 5 ans	
Nombre de sites touristiques desservis en transports alternatifs à la voiture individuelle	2.3.1	F3-15	Communes	MOPI	Tous les 2 ans	
Nombre d'exploitations agricoles engagées dans des démarches formalisées de performance environnementale au sens des lois dites Grenelle 1 et 2	3.1.1	F5-01	Pôle économie durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
Evolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique par type de production (3.1.1)	3.1.1	F5-02	Pôle Economie Durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
Décision effective «territoire sans OGM» obtenue des partenaires	3.1.1	F2-29	Partenaires	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	

## FINALITÉ 5: Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte favorise-t-elle la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Appui et obtention de l'AOC/AOP Rigotte de Condrieu Appui promotion des productions agricoles du Pilat Appui circuits courts de commercialisation	<b>Diversifier et valoriser localement les produits et services de l'agriculture du Pilat (obj. 3.1.2):</b> Soutien aux démarches d'amélioration qualitative et de labellisation des produits et savoir-faire, à la conversion en agriculture biologique Soutien aux projets de diversification agricole Soutien aux opérations de promotion et de commercialisation collectives et mutualisées (paniers de biens) Soutien au développement des circuits courts	80% des exploitations laitières du secteur de St Genest Malifaux converties en bio (50% pour les autres secteurs)
		50% des exploitations agricoles des autres secteurs du Parc converties en agriculture biologique
		20% des exploitations arboricoles converties en bio et 80% en Production Fruitière Intégrée
		60% des exploitations viticoles converties en bio ou engagées dans une démarche durable de type « terra vitis »
		33% des exploitations caprines productrices de Rigotte de Condrieu (AOC)
Charte Forestière de Territoire Dessertes forestières Etude filière et valorisation des bois Développement du bois énergie Appui à la diversification des essences forestières	<b>Garantir une gestion sylvicole durable anticipant les évolutions du climat (obj. 3.2.1)</b> Conciliation des vocations des différents types d'espaces forestiers et augmentation de leur valeur naturelle en limitant également le risque incendie	50% de surface forestière certifiée (contre 12% en 2010)
Développement de la filière bois-énergie au-delà des objectifs de la charte 2000-2010 Mise d'une place d'une Chartre Forestière de Territoire Début de travail sur la structuration de la filière bois-d'œuvre Projet de mise en place d'une unité de séchage de bois d'œuvre	<b>Rechercher une valorisation plus locale de la ressource bois (obj. 3.2.2):</b> (Voir aussi obj. 3.2.1) Accompagnement des études de valorisation du bois local Intégration du matériau bois dans les prescriptions architecturales Organisation de la mise en réseau des professionnels de la filière	NC

.../...						
<u>Questions à se poser :</u>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte vise-t-elle la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable (filières durables, aménagement...)?</li> <li>- La charte vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables?</li> <li>- La charte prévoit-elle l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Progression du nombre d'exploitations agricoles sous label (AOP, AB, PFI...) dans le Parc	3.1.2	F5-04	Pôle économie durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	Outil SIG spécifique
Evolution du nombre de producteurs du Pilat vendant en circuit court de commercialisation (individuel, magasin collectif, plateforme locale, AMAP, sur la base des statistiques du RGA)	3.1.2	F5-05	Pôle économie durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
			Pôle économie durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
Nombre d'exploitations en agriculture biologique par type de production et par secteur géographique	3.1.2	F2-28	Pôle économie durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
Notoriété des produits du Pilat (enquête tous les 5 ans)	3.1.2	F2-28	Pôle économie durable, Chambres d'agriculture	Chargé de mission agriculture	Tous les 5 ans	
Surfaces certifiées « gestion forestière durable » / surface forestière totale	3.2.1	F2-30	Pôle économie durable, ONF, CRPF	Chargé de mission forêt	Tous les 5 ans	Outil SIG spécifique
Surfaces en Plan Simple de Gestion volontaire ou obligatoire et sur lesquelles un code de bonnes pratiques est appliqué (en ha)	3.2.1	F2-31	Pôle économie durable, ONF, CRPF	Chargé de mission forêt	Tous les 5 ans	
Indice de biodiversité forestière	3.2.1	F2-32	ONF	Chargé de mission forêt	Tous les 5 ans	
Nombre de professionnels (et salariés) à chaque étape de la filière bois	3.2.2	F5-07	Pôle économie durable	Chargé de mission énergie	Tous les 5 ans	
Nombre de constructions bois publiques	3.2.2	F5-08 (a)	Communes, EPCI	Chargé de mission énergie	Tous les 5 ans	
Nombre de chaufferies bois énergie, de réseaux	3.2.2	F5-08 (b)	Communes, EPCI, ALE	Chargé de mission énergie	Tous les 5 ans	
Puissance installée	3.2.2	F5-08 (c)	Syndicats d'énergie, ALE	Chargé de mission énergie	Tous les 5 ans	

## FINALITÉ 5: Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser :

- La charte favorise-t-elle la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
Adhésion du Parc naturel régional du Pilat à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés Développement des hébergements touristiques Amélioration de la qualité des hébergements Professionalisation des opérateurs Maison du tourisme	<b>Faire évoluer les pratiques des opérateurs touristiques suivant les principes du tourisme durable (obj. 3.3.1)</b> Objectif: développer et diversifier le réseau des opérateurs touristiques; les encourager à adhérer aux valeurs de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés et à participer au développement d'une offre écotouristique sur le Pilat	50% des opérateurs touristiques du Parc signataires de la Charte Européenne du Tourisme Durable (volet 2) en 2025 soit environ 200 signataires
Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés à laquelle le Parc adhère depuis 2003 (renouvellement de l'adhésion obtenue après audit en 2010)	<b>Promouvoir le territoire en tant que destination écotouristique (obj. 3.3.2)</b> Objectif: Partager une même image du Pilat entre les acteurs du tourisme du territoire et de proximité Engager des démarches de labellisation de l'écotourisme et promouvoir cette offre touristique	80% des opérateurs touristiques utilisant l'identité de communication collective «Pilat, mon Parc naturel régional»
Mise en place d'une Opération Rurale Collective Réalisation de diagnostics environnementaux dans les entreprises industrielles, artisanales et commerciales, organisation de formations environnementales pour les chefs d'entreprise, opération de sensibilisation à la prise en compte de l'environnement dans les activités économiques, opérations collectives de gestion des déchets d'activités	<b>Mener une politique concertée de développement économique et de services (obj. 3.4.2):</b> Concertation entre collectivités, entreprises et organismes socio-professionnels pour définir une stratégie commune de développement économique et de services Animation d'une réflexion prospective pour permettre l'adaptation en continu aux besoins du territoire et des acteurs	NC
	<b>Soutenir la création d'activités génératrices d'emplois non délocalisables (obj. 3.4.3):</b> Pilotage de la construction d'offres d'écoactivités, en particulier dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire	NC



.../...						
<p><u>Questions à se poser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte vise-t-elle la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable (filières durables, aménagement...)?</li> <li>- La charte vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables?</li> <li>- La charte prévoit-elle l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'opérateurs touristiques signataires de la Charte Européenne du Tourisme Durable (volet 2)	3.3.1	F2-33 (a)	Maison du tourisme	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	
Nombre d'opérateurs touristiques utilisant l'identité de communication collective « Pilat, mon Parc naturel régional »	3.3.2	F2-33 (b)	Maison du tourisme, OT	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	
Nombre d'opérateurs non touristiques utilisant l'identité de communication collective «Pilat, mon Parc naturel régional »	3.3.2	F2-33 (c)	Maison du tourisme, OT	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	
Nombre de partenariats conclus entre la Maison du tourisme du Pilat et les acteurs des territoires voisins pour mettre en valeur l'offre touristique du Pilat	3.3.2	F2-33 (d)	Maison du tourisme	Chargé de mission tourisme	Tous les 2 ans	
Nombre d'actions prospectives co-construites entre le syndicat mixte du Parc et les partenaires économiques	3.4.2	F4-10 (a)	Pôle économie durable	Chargé de mission économie	Tous les 5 ans	
Nombre d'offres écoactivités accompagnées	3.4.3	F4-10 (b)	Pôle économie durable, Chambres consulaires	Chargé de mission économie	Tous les 5 ans	

## FINALITÉ 5: Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

Cadre de référence et questions évaluatives

### Questions à se poser:

- La charte favorise-t-elle la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables? .../...

Actions effectuées, en cours/ programmées	Actions charte objectif 2025	Objectif chiffré inscrit dans la charte NC = Non Chiffré
	<p>Améliorer la performance environnementale et sociale des collectivités et des entreprises (obj. 3.4.1) Objectif: engager les collectivités et les entreprises du territoire dans des démarches concertées et formalisées de performance environnementale et sociale et favoriser la mise en œuvre d'actions communes mutuellement profitables</p>	<p>50% des entreprises impliquées dans une démarche formalisée de performance environnementale ou sociale</p> <hr/> <p>100% des collectivités impliquées dans une démarche formalisée de performance environnementale ou sociale</p>
	<p>Rechercher prioritairement la sobriété dans la consommation énergétique (obj. 3.5.1) Objectif: poursuivre et amplifier la politique en faveur des économies d'énergie engagée dans la charte 2000-2010</p>	<p>Moins 20000 TEP de consommation énergétique annuelle sur le territoire</p>

<p>.../...</p> <p><u>Questions à se poser:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La charte vise-t-elle la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable (filières durables, aménagement...)?</li> <li>- La charte vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables?</li> <li>- La charte prévoit-elle l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir?</li> </ul>						
Indicateurs	Axe	Réf.	Source	Collecte des données	Périodicité	Outil à créer
Nombre d'entreprises engagées dans une démarche formalisée de performance environnementale et sociale	3.4.1	F2-34	Pôle économie durable, Chambres consulaires	Chargé de mission économie	Tous les 2 ans	
Nombre de collectivités engagées dans une démarche formalisée de performance environnementale et sociale	3.4.1	F2-35	Pôle économie durable, Communes, EPCI	Chargé de mission économie	Tous les 2 ans	
Nombre d'actions collectives mutualisées réalisées pour une performance environnementale ou sociale accrue	3.4.1	F2-36	Pôle économie durable, Communes, EPCI	Chargé de mission économie	Tous les 2 ans	
Réactualisation de l'étude énergétique en 2022 (comparaison 2002-2012-2022)	3.5.1	F1-03	Rapport d'étude	Chargé de mission énergie	Tous les 10 ans	

## **DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 8**

### **Fiche de capitalisation d'expérience « Favoriser l'implication citoyenne dans l'élaboration de la charte objectif 2025 »**

#### **Intitulé de l'action :**

**Favoriser l'implication citoyenne dans l'élaboration de la charte pour la période 2013-2025**

**Période :** 2008 à 2011

**Financement :** Région Rhône-Alpes– Syndicat mixte du Parc

**Territoire concerné :** Parc naturel régional du Pilat et villes portes

**Résumé et finalités :** Il s'agit de permettre aux habitants, en plus des élus, de participer à l'élaboration de la charte objectif 2025 du Parc naturel régional du Pilat et de faciliter son appropriation par le plus grand nombre.

#### **Contexte local :**

L'action a été lancée en 2008 par le syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat.

Objectifs poursuivis : Impliquer les habitants aux cotés des élus dans l'élaboration du nouveau projet de territoire pour qu'ensuite ils puissent être les acteurs de sa mise en œuvre.

**Public visé :** Les habitants du Parc principalement.

#### **Portage de l'expérience :**

Nom, fonction coordonnées de la personne « ressource » : Florence Costé, techniciennes du syndicat mixte du Parc responsable communication et Sandrine Gardet chef de projet Révision de la charte.

Partenariat de projet : Région Rhône-Alpes, agence de communication In Médias Res, cabinet d'études Infusion, association des amis du Parc, conseil scientifique du Parc ...

Partenaires financiers : Région Rhône-Alpes

Budget de l'action : 115 000 €

#### **Méthode développée :**

Moyens humains mobilisés : ensemble de l'équipe technique du syndicat mixte du Parc, élus et principalement ceux du bureau du syndicat mixte du Parc, chercheurs ou personnes qualifiées extérieures au territoire

Moyens matériels utilisés : site Internet (blog), vidéo, diaporama, exposition, plaquette, lettre et courriel, presse écrite

### Modalités de consultation ou concertation en fonction du public :

- S'adressant à un panel de citoyens choisis au hasard : enquête de perception du territoire Parc et d'identification des attentes des habitants
- S'adressant à un panel de citoyens connus du syndicat mixte du Parc : atelier citoyens d'identification des enjeux du territoire animés par des citoyens
- S'adressant à un public restreint composés de citoyens, d'élus et de techniciens connus du syndicat mixte du Parc :
  - Réunions, par grands types d'enjeux, de co-construction du projet animées par le syndicat mixte du Parc
  - Réunions spécifiques de mobilisation des comités paritaires thématiques existants (comité paritaire agricole, comité paritaire forêt-bois, comité paritaire milieux naturels...) animées par le syndicat mixte du Parc
- S'adressant à un public élargi, voire à tout public :
  - Tout au long de la révision de la charte :
    - site internet dédié à la révision de la charte informant régulièrement de l'état d'avancement de la charte, sollicitant des avis et contributions
    - communiqués de presse (ayant généré articles de presse et émissions de radio) et rédaction d'articles dans le journal du Parc « l'écho des chirats »
  - Réécriture du projet de charte par le cabinet de communication In Médias Res pour une meilleure appropriation par le grand public de ce document
  - Organisation d'un évènement festif au stade de l'avant-projet (boîte à questions, projection du film de présentation du projet de charte, stands de présentation des actions du syndicat mixte du Parc par thématique, pare terre des objectifs chiffrés du projet de charte, itinéraire de la révision de la charte, poster « papillon de présentation de la charte »...)
  - Présentation du projet au travers de réunions publiques avec mobilisation de témoins (c'est-à-dire des acteurs du territoire bénéficiant ou ayant bénéficié directement des actions du syndicat mixte du Parc), projection de la vidéo de présentation du projet de charte (4 minutes), présentation d'une exposition en 4 panneaux du projet de charte,
  - Enquête publique
  - Plaquette de résumé de la charte.

Outils élaborés : site internet dédié à la révision de la charte [www.pilat2025.org](http://www.pilat2025.org), film de présentation de l'avant-projet de charte, exposition de présentation du projet de charte avant enquête publique, plaquette « papier » de présentation du projet de charte, poster papillon de présentation des grands objectifs de la charte, poster présentant l'itinéraire de révision de la charte (s'inspirant de celui du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale)

Savoir-faire développés : utilisation de la méthode d'animation méta-plan, utilisation d'in design (logiciel de mise en forme graphique)

Compétences requises : techniques d'animation, maîtrise des outils informatiques et internet

## Enseignements :

### Effet de l'action (écarts entre résultats attendus et obtenus) :

- Réactivation/renaissance de l'association des amis du Parc
- Mobilisation citoyenne principalement en provenance des partenaires ou détracteurs habituels du syndicat mixte du Parc notamment les associations de lobbying

### Difficultés rencontrées :

- des intérêts individuels souvent mis en avant et s'opposant
- des difficultés du quotidien mises en avant et peu de projection sur le long terme, un certain fatalisme ou du déni par rapport notamment à l'enjeu énergétique ou écologique, un comportement de consommateur qui prime sur un comportement d'acteur ...
- des craintes exprimées quant à une prédominance de la démocratie participative sur la démocratie représentative
- un processus d'élaboration du projet de charte trop long sur des sujets trop vastes et pas toujours suffisamment concrets d'où un certain essoufflement des participants

### Conditions de réussite identifiées :

- Bien préciser au préalable s'il s'agit d'une concertation ou d'une consultation et en définir précisément le cadre
- Eviter d'avoir un champ de réflexion trop vaste ou trop conceptuel
- Aboutir sur une production concrète – a minima un relevé de conclusion d'une réunion
- Mobiliser les élus délégués au syndicat mixte du Parc
- S'appuyer sur des associations citoyennes relais
- Mettre à disposition de l'information ou de la formation préalable à l'exercice de co-construction (par exemple apporter des éléments de réflexion prospective, donner des exemples de problèmes résolus collectivement ...)
- Employer une ou des méthodes d'animation favorisant l'expression de tous
- Etablir un climat de confiance
- Ne pas vouloir convaincre absolument
- Maintenir une information à jour sur le site internet dédié à la révision de la charte, soit sur l'état d'avancement du projet

### Perspectives envisagées et potentialités de transférabilité :

- L'association des citoyens sous forme individuelle ou collective est à privilégier dans le montage d'actions concrètes
- La mobilisation de tous les élus délégués au syndicat mixte du Parc est à faciliter et à amplifier
- La création d'un réseau d'acteurs « ambassadeurs » reconnus (soit de grands témoins tels que ceux sollicités pour les réunions publiques de présentation de la charte) serait un plus

### **Mots-clés :**

Date d'élaboration de la fiche : septembre 2011

Thèmes : développement local et durable, démarche participative

Localisation de l'expérience : Parc naturel régional du Pilat

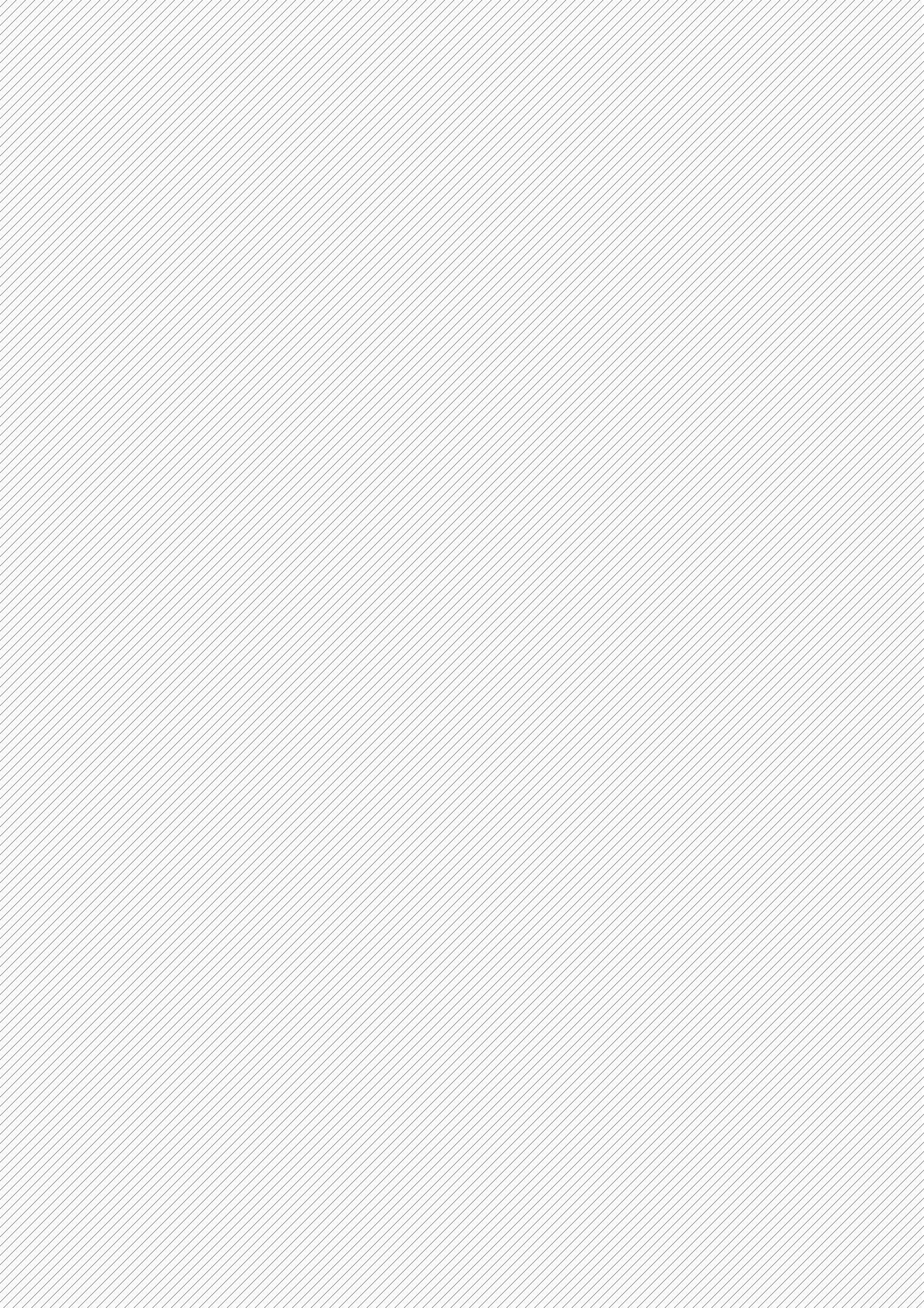
Dispositifs associés à l'action : Agenda 21 local

### **Méthode d'élaboration de la charte :**

- Présentation du processus de révision de la charte aux élus par intercommunalités (au moins 4 réunions)
- Enquête de satisfaction des élus vis-à-vis de l'institution Parc (301 élus individuellement et 26 communes collectivement)
- Enquête auprès d'un panel d'habitants sur la perception du territoire Parc et leurs attentes (25 personnes au cours de 3 réunions)
- Élaboration du diagnostic du territoire (bureau d'études sur la base d'enquête auprès des partenaires, des élus et de l'équipe notamment)
- Élaboration de l'évaluation de l'évolution du patrimoine naturel par un bureau d'études
- Enjeux-orientations définis au travers de l'organisation d'ateliers citoyens (11 réunions) et de réunion de groupes élus-partenaires (6 réunions) – un séminaire de restitution
- Élaboration d'une note d'orientations présentée individuellement à chaque intercommunalité et soumise à consultation via le site internet dédié à la révision de la charte : [www.pilat2025.org](http://www.pilat2025.org)
- Réalisation d'un bilan évaluatif de la charte objectif 2010 par un bureau d'études (un bilan à mi-parcours avait été réalisé en 2006)
- Présentation et validation des documents (évaluation de l'évolution du patrimoine naturel, diagnostic de territoire, note d'orientations) en commission charte ou bureau du Parc, comité technique et comité de pilotage de la charte puis en comité syndical du Parc
- Mise en ligne sur le site internet de ces différents documents et possibilité de formaliser des commentaires
- Organisation de réunions de groupes projet (3 groupes d'une petite cinquantaine de personnes s'étant scindés en un maximum de 3 sous-groupes et s'étant réunis 3 fois) pour décliner les enjeux en objectifs opérationnels (ces groupes ont associé élus, partenaires techniques et institutionnels, participants aux ateliers citoyens)

- Rencontres ou échanges avec des groupes ou personnes « expert » pour approfondir certaines thématiques (12 réunions dont 6 sur l'énergie)
- Organisation de réunions « plan de Parc » en lien avec les intercommunalités (20 réunions) dont certaines de présentation de l'outil Système d'Information du Territoire (SIT) du Parc
- Écriture d'une première version de l'avant-projet de charte et échange avec les principaux partenaires notamment sur leurs engagements (23 réunions)
- Mise en ligne d'une deuxième version de l'avant-projet de charte sur [www.pilat2025.org](http://www.pilat2025.org) et appel à contribution de réécriture (environ 500 téléchargements pour 60 contributions)
- Validation d'une version définitive de l'avant-projet de charte en comité syndical du Parc après examen en commission charte ou bureau du Parc, comité technique et comité de pilotage de la charte
- Évènement festif annonçant l'aboutissement de l'avant-projet de charte (85 participants)
- Envoi de l'avant-projet pour avis intermédiaire à la Région, puis à la Fédération et à l'Etat
- Présentation du projet de charte devant chaque conseil municipal individuellement (communes du Parc et villes-portes)
- Présentation des avis intermédiaires devant le comité syndical du Parc élargi à tous les maires
- Révision par le comité syndical du projet de charte au regard des avis intermédiaires après examen par le comité de pilotage de la charte et le Bureau du Parc
- Congrès territoriaux (4 réunions publiques de présentation de la charte – au total 190 participants)
- Enquête publique





MON PARC  
NATUREL RÉGIONAL

# PILAT 2025

*un avenir à partager*

**Parc naturel régional  
du Pilat**

Maison du Parc  
2 rue Benaÿ  
42410 Pélussin

[info@parc-naturel-pilat.fr](mailto:info@parc-naturel-pilat.fr)  
Tél. 04 74 87 52 01

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

**Rhône-Alpes**<sup>Région</sup>

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ